



ERNE

European Roma integration good practice exchange and policy Network

DOCUMENT DE RECOMMANDATIONS POLITIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Cette publication [communication] reflète l'opinion de son auteur uniquement, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Contenu

I. Bonnes pratiques concernant l'enseignement supérieur	4
Introduction	4
Contexte.....	4
Limites de la recherche et limites des conclusions générales.....	5
Sélection des réglementations et initiatives nationales et européennes pertinentes, liées à l'accès de la population Rom à l'enseignement supérieur	5
Accès de la population Rom à l'enseignement supérieur dans les pays des partenaires du projet et sélection de bonnes pratiques	12
Autriche	12
Croatie	13
Italie.....	15
Roumanie.....	17
Allemagne.....	21
II. Sélection d'autres projets et de bonnes pratiques d'ONG, liés à l'accès de la population Rom à l'enseignement supérieur	23
Le Roma Education Support Trust (REST).....	23
Le Roma Graduate Preparation Program.....	24
Le Roma Education Fund	25
Les subventions EEA et les subventions Norvège	28
Athinganoi. O.S.	29
Open Society Fund Prague	29
Le European Roma Rights Centre (ERRC).....	30
III. Intégration des étudiants Roms. Conclusions supplémentaires du projet ref. bonnes pratiques des établissements d'enseignement supérieur	31
IV. Recommandations politiques pour l'intégration des Roms dans les établissements d'enseignement supérieur	32
A. Mesures de près-accès pour encourager les étudiants Roms à fréquenter avec succès les établissements d'enseignement supérieur	33



B. Assurer la vie en général et les conditions d'études pour les étudiants Roms en établissements d'enseignement supérieur	34
C. Mentorat et assistance pour une réelle inclusion dans la communauté des universités, une intégration réussie et une réduction des abandons scolaires	35
Bibliographie	36
Annexes	38

I. Bonnes pratiques concernant l'enseignement supérieur

Introduction

Le problème d'un niveau faible d'éducation ou de niveaux d'éducation très différents est l'une des questions les plus urgentes auxquelles les populations Roms en Europe font face. Le manque d'éducation crée des barrières à l'emploi, à des modes de vie sains et à la participation à la société civile. Les gouvernements, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont à plusieurs reprises prôné et recommandé l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la promotion d'un égal accès à l'éducation à travers des traités, déclarations et recommandations. Alors que le premier texte concernant les questions relatives aux Roms a été adopté par le Conseil de l'Europe en 1969, c'est au début des années 1990 que la communauté internationale a commencé à prêter une attention particulière aux questions relatives aux Roms, en particulier pour des préoccupations liées aux droits de l'homme, dont la protection contre la discrimination et la persécution et la représentation juridique.

Ces dernières années, l'attention s'est de plus en plus portée sur les questions liées au développement économique, aux conditions sociales et à l'éducation. Plusieurs États membres, en particulier en Europe centrale et orientale, ont préparé et adopté des stratégies nationales pour améliorer la situation des populations Roms. Parmi ces initiatives nationales, certaines plus spécifiques que d'autres, l'éducation constitue toujours un sujet de préoccupation majeure. Bien qu'il existe des similitudes et des différences dans les approches adoptées, il est très encourageant de constater que les besoins des Roms commencent à être abordés au niveau national.

Le cadre juridique et les initiatives entreprises aux niveaux international et national démontrent qu'il y a un engagement politique en faveur de l'amélioration des questions relatives aux Roms et que l'éducation est considérée comme étant une priorité importante¹.

L'Union Européenne vise à l'inclusion de la population Rom et sa promotion dans l'économie, le marché du travail, la vie culturelle et la prise de décision. L'inclusion des Roms est considérée comme un devoir moral aussi bien que politique.

Contexte

Dans l'élaboration du présent document, les étapes suivantes ont été effectuées : documentation initiale sur le problème de l'éducation et de l'insertion des Roms dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), achèvement de la matrice avec les acteurs concernés, consultation des partenaires du projet pour la sélection de bonnes pratiques relatives aux établissements d'éducation supérieure dans les pays partenaires, identification de bonnes pratiques supplémentaires, consultation d'autres universités partenaires, développement d'une première ébauche d'un document de recommandations politiques, entretiens avec les parties prenantes concernées venant de Roumanie et achèvement de la version finale du document de recommandations politiques.

1 Political and Legislative Framework for the Education of Roma Children, Council of Europe's Project – *Education of Roma children in Europe*, p. 4

Le présent document vise à exposer quelques pistes générales concernant l'intégration des étudiants Roms dans l'enseignement supérieur, à présenter des bonnes pratiques envoyées par les partenaires du projet et à décrire les recommandations politiques identifiées pour l'amélioration de l'inclusion des Roms dans les établissements d'enseignement supérieur.

Limites de la recherche et limites des conclusions générales

Les limites dans le développement des recommandations politiques ont été générées par l'absence d'une formulation claire de politiques pour les étudiants Roms dans les établissements d'enseignement supérieur. Dans la plupart des cas, entre autres, ils sont inclus dans des groupes sous-représentés ou des groupes désavantagés. Les partenaires du projet ont aussi trouvé un nombre limité de bonnes pratiques et de recommandations pour l'intégration des Roms dans le système d'enseignement supérieur. Nous avons utilisé un questionnaire de l'AIU (Association Internationale des Universités) et l'avons adapté avec la permission de l'AIU, afin d'identifier quelques actions des établissements d'enseignement supérieur en faveur d'une meilleure inclusion des groupes sous-représentés, actions qui sont aussi disponibles pour les populations jeunes Roms. L'information tirée de ce questionnaire nous a permis de mieux comprendre les pratiques au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Sélection des réglementations et initiatives nationales et européennes pertinentes, liées à l'accès de la population Rom à l'enseignement supérieur

L'approche de l'inclusion est réalisée de manière intégrée, avec une attention spéciale accordée à la situation des Roms dans l'ensemble des politiques de l'UE, afin d'améliorer leur situation économique, leur santé, leurs conditions de vie, leurs opportunités professionnelles, la compréhension à travers la culture et l'éducation.

L'Union Européenne et les États membres ont une responsabilité partagée concernant l'inclusion des Roms et ils utilisent une gamme d'outils et politiques dans leurs champs de responsabilité.

Nous avons sélectionné quelques règlements qui donnent des indications sur l'intégration des Roms dans l'enseignement supérieur et nous en présentons ci-dessous les principales recommandations, afin de diffuser les réglementations existantes dans ce domaine et assurer une compréhension générale du contexte.

■ **La Résolution du Parlement Européen du 11 Mars 2009 sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché du travail dans l'UE (2008/2137 (INI))** note que² :

1. L'accès inégal aux services et les handicaps socio-économiques auxquels sont confrontés les enfants Roms ne leur permettent pas, en pratique, d'accéder à un développement précoce et à une éducation de qualité, ces désavantages ont des

2 Official Journal of the European Union, C 87, 1er Avril 2010 p. 63

répercussions négatives sur leur épanouissement émotionnel, social, physique et personnel, ainsi que sur leurs futures chances sur le marché du travail et sur leur insertion sociale ;

2. Les systèmes éducatifs sont sélectifs et malgré les efforts des États membres pour surmonter la ségrégation, les systèmes nombreux et variés apparemment conçus pour lutter contre la ségrégation accentuent souvent en réalité les disparités entre les groupes sociaux et désavantagent profondément les classes profondément pauvres, en particulier les Roms, qui se trouvent dans une spirale négative ; la Résolution insiste, par conséquent, sur la nécessité de mettre en place des politiques éducatives ciblées destinées aux familles Roms et qui encouragent une participation active ;
3. La Résolution souligne que bien que la proportion de jeunes Roms dans l'enseignement secondaire et supérieur ait augmenté dans certains États membres, leur niveau de qualifications demeure en-dessous de la moyenne de l'Union Européenne ; elle note le décalage entre la pénurie d'emplois, d'une part, et le taux de chômage élevé chez les Roms lié à leur faible niveau de qualifications, d'autre part ; la Résolution demande, par conséquent, aux États membres et à l'Union Européenne de donner priorité au soutien pour les Roms en améliorant leurs qualifications ; la Résolution attire l'attention sur le fait qu'en l'absence de qualification formelle, la place des Roms sur le marché du travail peut être améliorée par la mise en place d'un système de reconnaissance des compétences pratiques ;
4. La Résolution exhorte les États Membres à garantir que les femmes et les filles Roms aient un accès égal à une éducation de qualité et à introduire des mesures incitatives (par exemple, des possibilités de perfectionnement professionnel) pour attirer des enseignants hautement qualifiés dans des écoles situées dans des zones particulièrement défavorisées sur le plan socio-économique et, en particulier, dans les communautés en milieu rural comportant une part significative de population Rom;
5. La Résolution recommande la définition d'un programme global encourageant le retour des diplômés Roms dans leur communauté ainsi que l'emploi des Roms au sein de leurs communautés et dans l'intérêt de celles-ci.

■ La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales³

Les États membres du Conseil de l'Europe et les autres signataires de cette convention ont convenu dans le Titre II, Articles 12 et 14 que :

1. Les Parties prendront, si nécessaire, des mesures dans le domaine de l'éducation et de la recherche pour promouvoir la connaissance de la culture, de l'histoire, de la langue et de la religion de leurs minorités nationales aussi bien que de la majorité.
2. Les Parties s'engagent à promouvoir l'égal accès à l'éducation à tous les niveaux pour les personnes appartenant à des minorités nationales.

3 Framework Convention for the Protection of National Minorities, 1er Février 1998, p. 12

1. Dans le cadre de leur système éducatif, les Parties reconnaissent aux personnes appartenant à une minorité nationale le droit de créer et de gérer leurs propres établissements privés d'enseignement et de formation.

L'engagement des Parties à reconnaître aux personnes appartenant aux minorités nationales le droit d'établir et de gérer leurs propres établissements privés d'enseignement et de formation est sous réserve de leur système éducatif, en particulier la réglementation des matériaux d'enseignement obligatoire. Les établissements concernés par cette section seront sujets aux mêmes contrôles que les autres établissements, en particulier en termes d'éducation de qualité. Une fois les conditions éducatives remplies, il est important que les diplômes délivrés soient officiellement reconnus. La législation nationale pertinente doit être fondée sur des critères objectifs et respecter le principe de non-discrimination.

■ **La Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires⁴ à travers laquelle les États membres du Conseil de l'Europe se sont engagés :**

1. A prévoir un *enseignement universitaire et d'autres formes d'enseignement supérieur dans les langues régionales ou minoritaires* ; ou
2. A prévoir *l'étude de ces langues, comme disciplines de l'enseignement universitaire et supérieur* ; ou
3. Si, en raison du rôle de l'État vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur, les alinéas 1 et 2 ne peuvent pas être appliqués, à *encourager et/ou à autoriser la mise en place d'un enseignement universitaire ou d'autres formes d'enseignement supérieur dans les langues régionales ou minoritaires, ou de moyens permettant d'étudier ces langues à l'université ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur* ;

Au sens de la Charte :

- A. par l'expression « langues régionales ou minoritaires », on entend les langues :
- B. pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ;
- C. et différentes de la (des) langue(s) officielles de cet État ;

■ **La Décennie pour l'Inclusion des Roms 2005-2015⁵. Sélection des politiques pertinentes pour les établissements d'enseignement supérieur**

La Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015 est un « engagement politique sans précédent des gouvernements européens pour éliminer la discrimination envers les Roms et réduire les écarts inacceptables existant entre les Roms et le reste de la société ». La Décennie se concentre sur les domaines prioritaires de l'éducation, l'emploi, la santé et le logement, et incite les gouvernements à prendre en considération les autres questions centrales que sont la pauvreté, la discrimination et l'égalité des genres.

4 European Charter for Regional or Minority Languages, Strasbourg, 5 Novembre 1992

5 <http://www.romadecade.org/about-the-decade-decade-in-brief>, consulté le 22 Mars 2014

La Décennie est une initiative internationale qui regroupe des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales ainsi que la société civile Rom. Les douze pays participant actuellement à la Décennie sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la République Tchèque, la Hongrie, la Macédoine, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Espagne. La Slovénie et les États-Unis bénéficient d'un statut d'observateurs.

La Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015 opère selon les termes de référence de la Décennie. Les principaux éléments opérationnels de la Décennie sont : des plans d'action nationaux, la coordination des politiques, l'échange des expériences, la révision et la démonstration des progrès réalisés, la participation des Roms et l'apport d'information et d'expertise.

La Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015 n'est pas une autre nouvelle institution, bureaucratie ou un autre fonds. Les gouvernements qui y prennent part doivent allouer des ressources pour atteindre des résultats, ainsi qu'aligner leurs plans avec les instruments de financement des bailleurs de fonds multinationaux, internationaux et bilatéraux.

■ La Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015. Le Plan d'Action de la République de Croatie⁶

La République de Croatie garantit les droits des minorités à l'ensemble de ses minorités nationales, en accord avec les plus hauts standards internationaux, les conventions internationales et les autres instruments sur les droits de l'homme et des minorités qui dérivent de la Constitution et des autres lois de la République de Croatie réglementant les droits et la protection des minorités nationales. En Croatie, les Roms sont reconnus comme étant une minorité nationale et ils bénéficient des mêmes droits que les autres minorités nationales présentes dans le pays.

Le Plan d'Action de la République de Croatie est complémentaire du Programme National pour les Roms de 2003. Il vise à aborder les problèmes auxquels la population Rom fait face dans quatre domaines : l'éducation, la santé, l'emploi et le logement. Les mesures proposées par le Plan d'Action aideront à éliminer la marginalisation et les discriminations auxquelles fait face la minorité Rom, à éradiquer la pauvreté et à améliorer leur niveau de vie grâce à un développement économique plus rapide. Dans chacun des domaines mentionnés plus haut, une attention particulière a été accordée aux droits des enfants et des femmes, leur éducation et santé, ainsi qu'à l'inclusion des Roms dans toutes les formes de travail. Le Gouvernement de la République de Croatie a aussi annoncé être prêt à prendre des engagements supplémentaires pour surmonter les difficultés que rencontre la minorité nationale Rom depuis de nombreuses années pas seulement en Croatie mais également dans presque l'ensemble des autres États européens.

Le Plan d'Action en ce qui concerne *le domaine de l'enseignement supérieur* pour 2005-2015 établit comme objectif l'augmentation du nombre d'**étudiants** et de diplômés Roms à l'université (hommes et femmes), ainsi que les objectifs suivants :

6 Decade of Roma Inclusion 2005-2015 Action Plan of the Republic of Croatia, Zagreb, Mars 2005, p. 2, 22

1. Des efforts systématiques pour accroître le nombre **d'étudiants** Roms (hommes et femmes) inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur (assistance dans l'inscription)
 - 1.1. Aide aux candidats dans la préparation des examens d'entrée à l'université
 - 1.2. Offre de logement dans les dortoirs étudiants
 - 1.3. Attribution de bourses aux **étudiants** Roms dans le besoin (hommes et femmes).
2. Des stages étudiants en fonction du domaine d'études, avec la population Rom
3. Des formations pour les enseignants initiant les **étudiants** au multiculturalisme, et, dans cette connexion, à la culture, l'histoire et la langue Rom
4. Créer les conditions permettant aux **étudiants** d'être diplômés avec une perspective claire d'emploi après l'obtention du diplôme (en coopération avec les partenaires sociaux).

■ **Résolution Parlementaire sur le Programme de la Décennie pour l'Intégration des Roms : Plan Stratégique de la Hongrie⁷**

Le Parlement adopte le Plan Stratégique en signe de son engagement en faveur de l'amélioration de la situation économique et sociale des Roms vivant en Hongrie. Le Plan Stratégique établit des objectifs compréhensifs dans quatre domaines prioritaires (éducation, emploi, logement, santé) en relation avec la mise en œuvre de l'égalité de traitement, ainsi que dans la culture, les médias et les sports, et définit des tâches en lien avec ces objectifs et des indicateurs et mesures orientés vers l'exécution de ces tâches. L'égalité des genres est considérée comme devant être effectuée par le biais des tâches et mesures connectées avec les quatre domaines prioritaires.

Dans le domaine de l'éducation, le Parlement vise à étendre la portée de l'éducation intégrée, l'effectuation de la déségrégation (la dissolution de toutes les classes et écoles ségréguées) ainsi que l'élévation du niveau de qualifications des Roms.

Concernant le domaine de l'enseignement supérieur, il est visé :

- L'introduction et l'amélioration de programmes d'équilibre pour le dédommagement des désavantages dans l'enseignement supérieur en vue d'assurer l'admission et l'achèvement des études par des **étudiants** ayant des désavantages multiples.
Mesures requises :
 - a) Renforcement des mesures créatrices de chances dans l'enseignement supérieur
 - b) Promotion de la réussite de ces étudiants défavorisés dans leurs études et qui ont été capables d'être admis en enseignement supérieur.
 - c) Assurer l'accès des étudiants défavorisés à des logements dans des auberges **étudiantes** afin que le plus grand nombre possible de ces **étudiants** puissent achever leurs études supérieures avec succès.

■ **La Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015. Plan National d'Action – République Tchèque⁸**

7 Parliamentary Resolution on the Decade of Roma Inclusion Program - Strategic Plan 2007, p. 7

8 Decade of Roma Inclusion 2005-2015 National Action Plan – Czech Republic p. 2

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, un objectif principal est d'assurer un égal accès à un enseignement supérieur de qualité aux **étudiants** Roms grâce à une discussion avec les représentants des universités portant sur la *création de programmes de bourses* pour les **étudiants** Roms à l'université.

■ **La Décennie pour l'Intégration des Roms 2005-2015. Plan National d'Action 2010-2012 – Espagne⁹**

L'objectif principal de ce Plan est de promouvoir de nouvelles actions pour corriger les déséquilibres existant entre la population Rom et le reste de la population espagnole, ainsi que pour encourager des formes différentes de participation et de développement social qui garantissent à la population Rom le plein exercice de ses droits sociaux et l'accès aux biens et services.

Concernant le domaine de l'éducation, l'un des objectifs principaux est de **faciliter l'entrée à l'université des jeunes Roms et leur assiduité en :**

1. Encourageant des programmes d'orientation professionnelle dans les dernières années d'enseignement formel, ainsi que dans l'éducation pour adultes, afin de faciliter la transition entre l'école et le travail.
2. Faisant la promotion de programmes de bourses soutenus par des institutions privées ou à but lucratif afin de faciliter l'accès des jeunes Roms à l'université.
3. Encourageant les organisations appartenant au mouvement associatif Rom à développer des programmes pour aider l'accès à l'université des jeunes Roms.
4. Faisant la promotion de programmes de soutien scolaire dans des Centres d'Éducation pour Adultes facilitant l'achèvement de l'enseignement secondaire et la participation aux examens d'entrée à l'université pour les plus de 25 ans, en particulier dans le cas des femmes Roms.
5. Encourageant les jeunes Roms à continuer leur parcours scolaire, en particulier dans le cas des femmes.

■ **Stratégie du Gouvernement de Roumanie pour l'inclusion des citoyens roumains appartenant à la minorité Rom pour la période 2012-2020¹⁰**

En ce qui concerne la section de cette stratégie consacrée à l'éducation, certains objectifs spécifiques sont mentionnés comme suit :

1. Assurer un accès égal, gratuit et universel de tous les citoyens roumains appartenant à la minorité Rom à une éducation de qualité à tous les niveaux dans le système d'éducation publique, afin de soutenir la croissance économique et le développement d'une société de la connaissance.

9 Decade of Roma Inclusion 2005-2015. Action Plan for the development of the Roma Population – Spain p. 17

10 Strategy of the Government of Romania for the Inclusion of the Romanian citizens belonging to Roma minority for the period 2012-2020, p.16

2. Promouvoir une éducation inclusive dans le système éducatif, y compris en empêchant et éliminant la ségrégation et en luttant contre la discrimination sur la base de l'origine ethnique, du statut social, d'un handicap et de tout autre critère qui affecte les enfants et les jeunes appartenant à des groupes défavorisés, dont les Roms.

Lignes d'action :

- Continuer les mesures positives dans le domaine de l'éducation ; continuer à fournir des installations et des endroits spéciaux pour les jeunes Roms qui souhaitent entrer dans l'enseignement secondaire, la formation professionnelle ou l'enseignement post-secondaire ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les masters et les doctorats.
- Développer des activités spécifiques de conseil, de tutorat et d'orientation pour les enfants appartenant aux groupes défavorisés.
- Harmoniser et compléter le système qui assure une éducation de qualité, se focaliser sur la gestion d'une éducation inclusive.
- Soutenir le maintien d'enseignants appartenant à la minorité Rom dans le système éducatif roumain.
- Restructuration de la formation initiale des enseignants, respect des principes d'une éducation inclusive et introduction dans le programme de master en éducation de cours liés à la prévention et la lutte contre les discriminations et de sujets concernant la promotion de la diversité dans les écoles et dans la société.
- Organiser des cours de formation continue pour les enseignants dans les champs de l'éducation inclusive, de l'enseignement interculturel et du multiculturalisme, qui soutiennent les principes de non-discrimination, égalité des chances et qui mettent en œuvre des mesures pour la déségrégation dans le système éducatif, y compris en impliquant les Centres de Ressources pour Enseignants (TSRC).
- Continuer à mettre en œuvre des programmes de formation pour les médiateurs scolaires et leur emploi ; former des médiateurs scolaires Roms venant de 1000 communautés dans lesquelles il y a plus de 20 % des étudiants qui appartiennent à la minorité Rom ou dans lesquelles ils sont confrontés à des obstacles majeurs dans l'accès à une éducation de qualité.
- Impliquer les maires, les inspections scolaires et les établissements scolaires, en partenariat avec des ONG et des représentants de la minorité Rom (leaders officiels et non-officiels), dans l'organisation de campagnes faisant la promotion de la diversité et de l'interculturalité, de la prévention et de la lutte contre la discrimination dans l'éducation, de l'importance de l'enseignement maternel, secondaire, universitaire, de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, de la maltraitance et de la négligence et de tous les autres phénomènes qui créent des difficultés pour les enfants.

Selon la DG Justice¹¹, chacun des États européens a son propre point de vue sur la manière d'améliorer l'intégration de ses populations Roms et sur la façon d'avoir accès et de gérer les fonds de l'UE pour les personnes vulnérables, y compris les Roms. En 2011, la

11 http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_en.htm

Commission Européenne a adopté une Communication préconisant l'élaboration de stratégies nationales pour l'intégration des Roms détaillant les politiques et mesures concrètes devant être prises¹². Chaque État membre, à l'exception de Malte, a élaboré soit une Stratégie Nationale pour l'Intégration des Roms, soit un ensemble de mesures relatives à l'intégration de ses populations Roms. La Stratégie Nationale de chaque État membre a été évaluée par la Commission Européenne en 2012¹³. Des rapports d'évaluation sur la mise en œuvre du Cadre européen ont été publiés en 2013¹⁴ et 2014¹⁵.

Accès de la population Rom à l'enseignement supérieur dans les pays des partenaires du projet et sélection de bonnes pratiques

Autriche

Dans le document : *Les Roms en Autriche – un Cadre Européen pour les Stratégies Nationales d'Intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 – Mesures politiques et juridiques*, présenté en 2011 à la Commission Européenne par la Chancellerie Fédérale Autrichienne, les aspects pertinents de la politique éducative sont exprimés dans les termes suivants (extraits) : « La politique éducative de l'Autriche (qui ne cible pas explicitement les Roms) comprend un nombre d'activités spécifiques pour les Roms. Celles-ci incluent, en particulier, l'enseignement en Romani ou le financement d'institutions Roms qui soutiennent le développement éducatif des enfants, par exemple en offrant des soutiens linguistiques, en formant des enseignants ou même en accordant des sessions garderie pendant la journée ou l'après-midi » et « En principe, l'Autriche évite la mise en œuvre de mesures de ségrégation dans le secteur de l'éducation. En raison des différences linguistiques, par exemple, lorsque plusieurs langues sont utilisées dans l'enseignement aux groupes ethniques, les étudiants peuvent être instruits dans des groupes basés sur leur origine. C'est toutefois compensé par le sens de communauté qui est promu au sein de la classe elle-même, au sein de l'école dans son ensemble ou en-dehors du milieu scolaire »¹⁶.

Aussi loin que l'éducation post-secondaire est concernée, il faut noter que, comme pour les autres minorités, il n'y a pas de statistiques séparées pour les Roms et Sintis. Il est de ce fait impossible de déterminer combien de Roms et de Sintis, ou, par exemple, de slovènes corinthiens, étudient dans les universités autrichiennes. Ceci est complètement intentionnel de la part des autorités législatives, qui n'opèrent de distinction qu'entre ressortissants autrichiens, ressortissants de l'Union Européenne et ressortissants des pays-tiers. **Les Roms et Sintis ont de ce fait exactement les mêmes droits et obligations que les autres étudiants pendant leur éducation post-secondaire**¹⁷.

Basée sur quelques discussions et recherches antérieures, la conséquence de la situation concrète en Autriche est qu'il **ne peut être donné** une vue d'ensemble détaillée des

12 Communication on an EU Framework for National Roma Integration Strategies by 2020

13 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:52012DC0226>

14 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:52013DC0454>

15 http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_implement_strategies2014_en.pdf

16 Austrian Federal Chancellery, 1014, Vienna 2011, p. 12

17 Austrian Federal Chancellery 1014, Vienna 2011, p. 16

stratégies et des politiques des **institutions** et des **organisations** dans le **domaine de l'enseignement supérieur concernant les minorités** en général et les **Roms**, Sintis et al en particulier, en raison de la stratégie et politique commune, voir les citations dans le paragraphe ci-dessus.

Bien qu'il n'y ait pas beaucoup de sources valides disponibles, il existe quelques informations selon lesquelles la situation éducative des Roms autochtones s'est significativement améliorée au cours des 25 dernières années (c. Luciak & Gärtner-Horvath 2012). Cette thèse pourrait être en principe formulée de la même manière pour les Roms dans le domaine de l'enseignement supérieur, en tant qu'élément de la stratégie et de la politique relative aux minorités dans l'enseignement supérieur en général.

Le partenaire autrichien a souligné qu'il n'existe pas de preuve détaillée de l'effet et de l'effectivité de cette approche. Quelques activités innovantes peuvent être mentionnées. Depuis 2011, un groupe de membres de différents groupes Roms est engagé en coopération avec des associations Roms sur la question de l'enseignement supérieur pour la population Rom. Un échantillon de facteurs ainsi que d'obstacles dans l'accès à l'enseignement supérieur a été identifié, discuté au cours de plusieurs ateliers, principalement dans la capitale Vienne. Ce groupe a l'intention d'organiser une étude qualitative dans différentes sociétés Roms dans toute l'Autriche. Les membres impliqués sont par exemple Romano Centro, Vienna; Roma Service, Burgenland; Mikael Luciak, Institut für Bildungswissenschaften der Universität Wien; Österreichische Gesellschaft für Politische Bildung¹⁸.

La société civile, les associations Roms et les universités tentent également d'aborder ce problème, ce qui montre que cette question – l'inclusion des jeunes Roms dans l'enseignement supérieur – est toujours ouverte à de plus amples discussions. Une discussion « les Roms et l'Université » / « Roma an die Universität ! » a eu lieu le 25 Juin 2012, avec la participation de l'Initiative pour les Minorités, l'Association Autrichienne pour l'Education Politique et l'ORF. Les points de discussion étaient les suivants : les causes de l'échec à l'école et éducation des enfants Roms, les responsabilités de la communauté, le système scolaire, la société, et les conditions sociales et standards de vie¹⁹.

Selon le partenaire autrichien du projet, il est également nécessaire de prendre en compte l'équilibre entre la collecte de données détaillées, et une approche réellement inclusive, car il n'y a pas de différence à faire, et la question est, est-il possible d'être efficace en termes d'inclusion sans données et statistiques, mais également sans se référer aux aspects de la protection des données et de la non-discrimination.

Croatie

Les établissements d'enseignement supérieur sont les universités, les écoles polytechniques et les écoles d'enseignement professionnel supérieur avec toutes leurs composantes.

L'université est un établissement qui organise et met en œuvre les études universitaires

18 <http://www.kupf.at/medien/zeitung/2011-2012/142/roma-und-sinti-sterreich-auf-dem-weg-zu-h-herer-bildung>, consulté le 23.03.2014; ÖGPG-Tätigkeitsberichte 2011

19 <http://www.labournetaustria.at/25-6-12-initiat-minderheiten-roma-an-die-universitat-diskussion/>, consulté le 23.03.2014

dans au moins deux domaines scientifiques et/ou sciences humaines dans un nombre important de champs et d'études interdisciplinaires. Les composants de l'université sont : les facultés, les écoles d'art, les départements, les instituts, les fondations, les associations, les centres étudiants, les établissements de soins de santé, les bibliothèques et les centres technologiques.

Il y a actuellement environ 130 établissements d'enseignement supérieur en République de Croatie qui peuvent être trouvés dans une Vue d'ensemble des Etablissements du Système d'Enseignement Supérieur.

A beaucoup d'égards, le Processus de Bologne a été révolutionnaire pour la coopération dans l'enseignement supérieur européen. Quatre ministres de l'éducation ayant participé à la célébration du 800ème anniversaire de l'Université de Paris ont partagé l'idée selon laquelle la segmentation de l'enseignement supérieur en Europe était obsolète et nuisible. La décision de s'engager dans un processus volontaire pour créer un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EHEA) fut formalisée par 30 pays une année plus tard à Bologne.

La Croatie a rejoint le Processus de Bologne en 2001 et en a été un participant actif depuis. Tous les programmes d'études ont été alignés avec la structure de Bologne en 2005, et tous les étudiants diplômés en Croatie dans le cadre de ces programmes reçoivent des crédits ECTS et ont le droit à des suppléments de diplôme. La Croatie a également poursuivi activement la mise en œuvre d'autres lignes d'action de Bologne, et le système d'assurance qualité que la Croatie a mis en place en 2009 a permis de très hauts niveaux d'autonomie des universités.

En tant qu'objectif principal du Processus de Bologne depuis son commencement en 1999, l'EHEA a été conçu pour assurer la mise en place en Europe de systèmes d'enseignement supérieur plus comparables, compatibles et cohérents. Entre 2009-2010, tous les efforts des membres du Processus de Bologne étaient dirigés vers la création d'un Espace Européen d'Enseignement Supérieur qui est devenu réalité avec l'anniversaire de la Décennie du Processus de Bologne en Mars 2010, pendant la Conférence Ministérielle Budapest-Vienne.

L'une des meilleures pratiques liées aux établissements d'enseignement supérieur est développée par l'Université de Zagreb (www.unizg.hr), située à Trg Maršala Tita 14, Zagreb. L'Université a commencé un programme d'activités extra-scolaires afin d'assurer une insertion des groupes cibles les moins favorisés.

Les services sont évalués par les services aux étudiants et les offres de bourses et l'objectif principal est d'élargir la participation des groupes sous-représentés d'étudiants, d'offrir du soutien aux étudiants dans le besoin grâce à une assistance temporaire pendant leurs études. Les étudiants peuvent bénéficier d'un soutien psychologique, de conseils d'orientation professionnelle, d'ateliers d'autonomisation, de bourses et de soutien pour les étudiants avec des problèmes d'accès.

Les activités prévues sont des :

- Activités de socialisation (telles que le sport, la participation à un groupe de théâtre, des activités de loisirs) ;
- Activités d'enseignement et amélioration du langage (comme le langage, le micro-langage ou des cours d'alphabétisation) ;

- Activités de conseil juridique et médiateur.

La bonne pratique traite de l'accès au système éducatif, l'engagement envers le système éducatif, un meilleur transfert à travers les niveaux d'enseignement.

Italie

En Italie, l'accès à l'enseignement supérieur (universités et facultés de sciences appliquées) n'est en principe pas gratuit, les étudiants devant payer des frais sur la base du revenu de leurs familles. Les niveaux les plus hauts en matière d'éducation sont un droit pour les étudiants méritants et compétents en Italie, indépendamment de leurs statuts financiers, d'après la Constitution Italienne. A cette fin, des bourses, des allocations aux familles et d'autres bénéfices peuvent être délivrés par l'Etat par voie de concours.

Le Décret Présidentiel du 24 Juillet 1977 a transféré le droit de réglementer les universités aux Régions. Le secteur est géré par la Loi n°390 du 2 Décembre 1991 (Loi sur le droit à des études universitaires) qui stipule qu'il est du rôle de l'Etat de coordonner l'enseignement universitaire, mais qu'il est du devoir des Régions d'éliminer tous les obstacles financiers et sociaux qui limitent l'équité d'accès aux études universitaires.

Outre des bourses et allocations, il existe d'autres services de soutien, comme en matière d'hébergement, cantine, des subventions extraordinaires, du conseil, des salles d'étude, des infrastructures de loisirs culturels et sportifs, gérés par les Organismes Régionaux pour le Droit aux Etudes Universitaires. Une association nationale, l'ANDISU rassemble l'ensemble de ces organismes.

Parfois, c'est l'Université elle-même qui offre directement ces services ou même des exemptions (totales ou partielles) des frais universitaires, mais des institutions privées ou religieuses peuvent également offrir ce genre de services.

La loi n°240/2010 réduit aux niveaux de base les services prévus par le Décret du Premier Ministre de 2001 et modifie certains des outils de soutien, tels que les bourses ou les prêts étudiants pour les élèves méritants.

Le projet « Fuochi attivi » est un projet promu par la 'Fondazione romani Italia' (la Fondation Rom Italienne) située Via Rigopiano, 10/b – 65124 Pescara, Italie (www.fondazioneromani.it, <http://politeiaromani.fondazioneromani.it/>).

La durée du projet est de 16 mois (<http://www.fondazioneromani.it/it/fuochi-attivi>), ce projet étant mis en œuvre au niveau national et financé par des fonds régionaux et des dons privés. La meilleure pratique décrite ci-dessous est promue seulement par un groupe d'activistes Roms italiens (8 étudiants) qui sont inscrits à l'université. Ils collaborent avec 8 régions italiennes (sur 20).

Le problème traité par les activités est la faible conscience concernant la bonne utilisation du droit de vote et la 'Fondazione Romani Italia' a l'intention d'investir dans le professionnalisme de ses membres et d'éliminer les obstacles et inconvénients des stigmates sociaux et des « auto-stigmates » de et contre la population Rom et elle cherche à autonomiser les personnes Roms pour les encourager à s'exprimer et à mieux communiquer, à jouer un rôle actif dans la société, la culture et la politique.

Le projet « Fuochi attivi » vise à la promotion de la citoyenneté active de la population Rom. Il offre un cours pour accroître le potentiel d'une participation responsable en apprenant

à connaître et en affirmant ses propres droits et ceux des autres.

Le cours favorise la rencontre et la sensibilisation culturelle par l'amélioration du bien-être de la communauté et par le renforcement du potentiel et des capacités des citoyens et des communautés.

Les activités du projet consistent principalement en :

- une campagne de sensibilisation intitulée « Politeia romani » afin de sensibiliser les membres des communautés Roms en Italie pour qu'ils exercent leur droit de vote de manière autonome ;
- un cours intitulé « Fuochi attivi », adressé aux étudiants Roms à l'université, qui favorise la citoyenneté active dans les communautés Roms.

Les objectifs plus spécifiques des cours « Fuochi attivi » sont :

- développer les connaissances, les capacités et les attitudes qui sont nécessaires pour promouvoir et protéger les droits de la citoyenneté ;
- comprendre et analyser les raisons, expressions, conséquences et impacts de l'indifférence sociale et institutionnelle et de la distorsion contre les Roms ;
- développer des compétences concernant des pratiques et méthodes de communication pour la diffusion correcte de la culture Rom. Favoriser des actions visant la promotion des droits des communautés et des personnes dans les territoires auxquels elles appartiennent ;
- expérimenter, analyser et évaluer des approches et des instruments vers une possible insertion professionnelle et le travail en général ;
- soutenir et renforcer la définition du rôle de chacun en tant que citoyen actif qui peut contribuer à renforcer les communautés Roms ;
- créer et soutenir le développement d'un réseau d'activistes Roms à travers la création de chaînes de communication au niveau privé ou entre les communautés.

Le cours « Fuochi attivi » est promu par un groupe d'étudiants universitaires Roms et consiste en la mise en place de séminaires et ateliers dans 5 domaines :

- Histoire / Sociologie
- Education / Politique
- Psychologie / domaine social
- Communication / Médias de masse
- Politique de l'emploi

La durée de ce cours est de 16 mois et il est organisé comme suit : deux jours par mois (leçons en face à face, conversations et ateliers avec tous les participants du cours, dans les 5 domaines décrits plus haut) et 4 jours par mois en stage dans la zone où le participant habite, afin de prévoir les activités devant être réalisées par les entreprises sociales privées. Le programme accorde également une bourse aux étudiants de ce cours, avec un montant de 5000 euros pour la période de 16 mois. Le montant mensuel s'élève à 312,50 euros et est divisé en deux parties : 200 euros de bourse et 112,50 euros de remboursement des frais.

Les bonnes pratiques renvoient à la Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social et au Comité des Régions : « Un Cadre Européen pour des Stratégies Nationales d'Intégration des Roms pour la période allant jusqu'en 2020 » (COM 2011(173), Bruxelles 5.4.2011), à savoir que : « Les États membres doivent avant tout veiller à ce que les Roms ne subissent pas de discriminations et soient traités comme tous les autres citoyens de l'UE, avec un accès identique à l'ensemble des droits fondamentaux décrits dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne » et les Etats membres doivent « donner aux Roms (comme aux autres citoyens de l'UE) un accès non discriminatoire à l'éducation, à l'emploi, à la formation professionnelle, aux soins de santé, à la protection sociale et au logement ».

L'un des objectifs principaux de la Stratégie Italienne pour l'Intégration des Roms (Strategia Nazionale d'Inclusione dei Rom, dei Sinti e dei Caminanti, Attuazione Comunicazione Commissione Europea n. 173/2011) est d'assurer un accès à l'éducation sans discrimination ainsi que de permettre l'amélioration des conditions de vie et la participation active des Roms dans la société, ainsi que le plein exercice de leurs droits.

La bonne pratique renvoie également à l'un des « Principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union Européenne adoptés par le Conseil Justice et Affaires Intérieures en Novembre 2004 », tels que « des efforts dans l'éducation sont cruciaux pour préparer les immigrants, et particulièrement leurs descendants, à réussir davantage et à être des participants plus actifs dans la société » et la « participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration ».

Roumanie

La Roumanie a signé les principaux accords et documents européens et internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux droits des minorités et à la prévention et sanction de toutes formes de discrimination. Ces documents ont représenté une étape importante pour l'élaboration des politiques sur l'éducation des minorités nationales.

Le cadre juridique roumain et la Loi sur l'Education stipulent que le droit à l'éducation est un droit fondamental et ils garantissent l'accès à l'éducation et à la formation **sans tenir compte de l'ethnicité**.

Il y a une tendance à unifier les efforts de différentes organisations à la fois au niveau central (Gouvernement, Ministère de l'Education et de la Recherche) et des communautés (autorités locales, ONG) dans le développement de programmes communs pour améliorer la fréquentation scolaire de la population Rom. Par conséquent, la Stratégie du Gouvernement pour améliorer la situation des Roms donne un rôle spécial à l'éducation dans l'ensemble des mesures importantes visant à améliorer la situation de la population Rom.

En ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, dans la section E, paragraphe 8 de la Décision n°430/2001 pour l'approbation de la Stratégie du Gouvernement en Roumanie pour l'amélioration de la situation des Roms²⁰, acte normatif, il est indiqué un **plan d'action pour l'enseignement supérieur** : « l'octroi supplémentaire d'installations et d'endroits

20 No.430/2001 Decision from April 25th 2001 published in the Official Gazette, Part I, no.252 from May 16th 2001

spéciaux subventionnés pour les jeunes Roms qui veulent fréquenter les universités et facultés ». Les universités et l'enseignement supérieur reçoivent des subventions pour une place/domaine d'étude, réservés pour les étudiants issus des communautés Roms. Pour s'inscrire, les étudiants doivent recevoir une recommandation de la part d'un représentant Rom au niveau du comté (parti politique ou département de la préfecture). Pour les recommandations, dans plusieurs départements, des campagnes de sensibilisation sont organisées ainsi que des campagnes pour encourager les jeunes Roms à s'inscrire dans des établissements d'enseignement supérieur et secondaire.

Une autre réglementation importante est la **Loi sur les Minorités Nationales de Roumanie**²¹. Dans les dispositions générales des Articles 2 et 3, la loi définit que les minorités nationales sont reconnues comme des éléments constitutifs de l'État roumain et représentent toute communauté de citoyens roumains vivant en Roumanie à partir de sa formation en tant qu'Etat moderne, numériquement inférieure à la population majoritaire, avec une identité ethnique exprimée à travers la culture, la langue, la religion, qu'ils souhaitent préserver, exprimer et développer. La Section de cet acte intitulé Education des Minorités Nationales prévoit ce qui suit :

Article 16. Les personnes appartenant aux minorités nationales ont le droit d'apprendre leur langue maternelle, de recevoir leur éducation et formation dans des écoles et institutions avec un enseignement réalisé dans leur langue maternelle à tous les niveaux, formes et types d'enseignement, dans les conditions de la loi ;

Article 17. L'État a l'obligation de garantir au sein du système éducatif de l'Etat :

- a. l'apprentissage de la langue maternelle à tous les niveaux, dans toutes les formes et tous les types d'enseignement, dans les conditions de la loi ;
- b. une éducation supérieure avec un enseignement dans la langue maternelle, en fonction des besoins, dans les universités, les facultés, les lycées, les départements et les groupes distincts ;
- c. études de troisième cycle dans la langue maternelle ;
- d. la possibilité de passer les examens de spécialité dans la langue maternelle, passer des examens pour occuper les postes vacants, obtenir des diplômes académiques, des titres professionnels et différents titres scientifiques dans des établissements ou des départements d'enseignement dans la langue maternelle à tous les niveaux, assurant, si nécessaire, la traduction ;
- e. la formation continue des enseignants dans la langue maternelle ;
- f. la nomination de directeurs, directeurs adjoints issus des minorités nationales dans les écoles dans **lesquelles il y a des sections avec un enseignement en langue minoritaire**, dans les conditions de la loi.

Les politiques d'amélioration de la fréquentation scolaire globale étaient accompagnées d'une série de réglementations spécifiques dédiées à la population Rom. Afin de stimuler la fréquentation scolaire des enfants et des jeunes, le Ministère de l'Education et de la Recherche a développé, depuis 1998, une stratégie cohérente. Ceci a résulté en une série de réglementations et de mesures développées dans certains cas en collaboration avec différentes ONG, qui visent la participation à l'éducation :

21 Law on National Minorities from Romania, no. 502/2005, p. 3

- **La promotion de la jeunesse Rom à l'université afin de former de jeunes intellectuels Roms :**

Accorder un nombre accru de places subventionnées aux candidats Roms dans l'enseignement supérieur (la mesure a commencé pendant l'année académique 1992-1993 et a été étendue à la période suivante par O.MNE. no.3577/1998, no.5083/1999, no.3294/2000 et no.4542/2000).

- **Encourager la formation d'enseignants de langue Romani :**

Création d'un département de langue et de littérature Romani à la Faculté des Langues et Littératures Étrangères, Université de Bucarest, à partir de l'année académique 1998/1999.

Le Rapport Gallup²² est une source importante d'informations supplémentaires sur les actions pour les Roms dans les universités en Roumanie. Les résultats du rapport sont basés sur une recherche qualitative et quantitative. D'après les données collectées dans les universités (Etude Gallup, 2012: 11), 1420 étudiants ont bénéficié pendant la période 2000-2006 de places en université. Les critères d'admission étaient identiques à ceux de l'enseignement secondaire, à savoir la certification de l'appartenance ethnique au moyen d'une recommandation de la part d'organisations Roms : les candidats postulant, à n'importe quel niveau, pour une place allouée, par discrimination positive, aux étudiants Roms. Ils doivent présenter une recommandation écrite par le directeur d'une organisation civique, culturelle ou politique Rom dûment enregistrée (Order 3577/1998).

La distribution de ces places dans les spécialisations est réalisée par chacune des universités séparément. Le bureau du recteur des établissements d'enseignement supérieur mentionnés a l'autonomie pour distribuer de telles places par faculté et section de spécialisation, et pour prendre la décision concernant l'inscription (Order 3294/2000).

Le Rapport Gallup mentionne (p. 15) que les bénéficiaires des établissements d'enseignement professionnel et des établissements d'enseignement supérieur sont régulièrement confrontés à des situations difficiles qui affectent leurs performances ou même leur taux de fréquentation scolaire : problèmes financiers dans la famille, impossibilité de remplir les exigences scolaires/académiques et nécessité de prendre un travail tout en continuant à aller à l'école. Les problèmes financiers semblent avoir un impact encore plus drastique au cours du cursus universitaire, 75% des personnes interrogées diplômées de l'université ou de l'enseignement supérieur, déclarèrent avoir songé à prendre un travail en parallèle, 27% se trouvèrent dans des moments où leur famille avait de sérieux problèmes financiers.

En ce qui concerne les mécanismes de soutien aux étudiants tout au long de leurs études (Rapport Gallup, 2009: 41), les lois actuelles ne proposent pas d'actions spécifiques pour soutenir pendant leurs études les étudiants admis dans les places réservées aux Roms. Les bénéficiaires de la discrimination positive peuvent recevoir, dans la même mesure que tout autre étudiant étant dans les places normales financées par le budget de l'Etat, une série de bourses sociales ou d'études. La Constitution elle-même stipule que le gouvernement a un rôle important pour assurer l'accès libre et gratuit aux niveaux d'éducation obligatoire, grâce

22 Surdu, M, Szira, Judit (coord.) a.o. - Gallup Organization Romania/Roma Education Fund - Gallup Report 2009

aux bourses qui peuvent être accordées aux « enfants issus de familles pauvres et aux orphelins ». La Loi sur l'Éducation comprend également des dispositions concernant les mécanismes de soutien aux étudiants. Cependant, elle insiste sur le rôle des bourses pour encourager et stimuler les enfants à obtenir de bons résultats scolaires. (5) L'éducation peut être encouragée par des bourses, des prêts étudiants, des dons, des parrainages, des sources personnelles et d'autres sources légales. (6) L'État les soutient matériellement, en particulier les étudiants qui réussissent à obtenir de très bons résultats et montrent des compétences particulières pour poursuivre une formation pour une profession spécifique. (7) L'État et les autres acteurs intéressés subventionneront les activités de haute performance, au niveau national et international, des étudiants (Loi 84/1995). D'autres réglementations ont été adoptées par la suite, régulant le système d'attribution des bourses dans l'enseignement public. Les bourses pour les études pré-universitaires ont un rôle double : « une forme de soutien matériel pour à la fois la protection sociale et la stimulation des étudiants ayant de très bons résultats scolaires et de discipline ». Comme pour les études universitaires, les bourses sont accordées en priorité aux étudiants avec les meilleurs résultats académiques mais aussi pour soutenir les étudiants avec de faibles ressources financières. Le programme de discrimination positive pour les Roms dans l'enseignement supérieur va continuer. Ces programmes intégrés offriront des places dédiées aux Roms pour l'admission dans des universités publiques (pendant l'année scolaire 2010/2011, 555 places ont été accordées et en 2012-2013, 564 places).

■ Les professionnels Roms dans le système médical, Roumanie

www.profesionistiromi.ro

Le programme « Professionnels Roms dans le système médical » est un projet qui a été financé par le Fonds Social Européen. Au cours de cette période, 400 jeunes Roms, étudiants en écoles et facultés de médecine ou des étudiants intéressés par ce domaine spécifique et se préparèrent aux examens d'admission dans de tels établissements d'enseignement supérieur.

Le principal objectif est de développer une élite professionnelle dans le groupe ethnique Rom, qui soit capable de donner du dynamisme au processus d'inclusion de ses membres. Le projet promeut un modèle professionnel alternatif pour les jeunes Roms dans les professions à qualifications élevées et à haut prestige social.

Le programme de bourses académiques « Professionnels Roms dans le système médical » a été mis en œuvre au cours des années scolaires 2011-2012 et 2012-2013, développant un concept initié par l'Open Society Institute et le Roma Education Fund mis en œuvre en Roumanie et dans d'autres pays de la région balkanique depuis 2008.

Une autre action liée au projet était le développement d'un système intégré de conseil et d'accompagnement, avec des tuteurs et du mentorat dans le domaine des soins médicaux pour 500 jeunes étudiants Roms. 400 autres jeunes Roms prendront part à un programme sur le développement personnel qui les aidera à dépasser les problèmes et à accepter d'ouvrir leurs origines Roms.

Le même projet augmente la qualité des soins médicaux dans 40 communautés Roms, afin de contribuer à une meilleure prise en charge et accroître la confiance des Roms dans le système médical. Dans ces 40 communautés, 1000 membres des communautés Roms sont

bénévoles.

Quelques autres résultats : Soutien délivré par l'intermédiaire de 60 tuteurs et 30 mentors au niveau national, 11 camps d'été pour étudiants Roms, 2 campagnes d'information à des buts de sensibilisation. Également, une campagne de plaidoyer pour l'initiation de la coopération avec les autorités locales et les conseils de comté sera initiée, afin d'accroître le nombre d'actions positives.

De nos jours, les promoteurs veulent encourager les entreprises privées, la société civile au niveau local à soutenir davantage les étudiants. Un guide pour la mise en œuvre des programmes de bourses a été créé et pourrait assurer la multiplication des projets dans l'ensemble de la Roumanie, dans différentes communautés locales. Dans cet objectif, une campagne de plaidoyer a été lancée pour une collecte de fonds au niveau local pour les futures bourses.

Allemagne

Il n'y a pas de programmes spéciaux pour l'intégration des étudiants Roms dans l'enseignement supérieur. En Allemagne/à Berlin, l'idée de base est d'aider chaque élève à avoir accès au système éducatif.

■ La loi-cadre pour l'enseignement supérieur (<http://www.bmbf.de/en/655.php>)

C'est l'objectif du Gouvernement Fédéral que d'améliorer davantage la performance et la compétitivité de la recherche et de l'enseignement. Ceci signifie de satisfaire les besoins sociétaux tout en fournissant aux institutions individuelles autant de marge de manœuvre que possible. L'Initiative Excellence, des allocations et de nombreux autres programmes fédéraux de financement de projets renforcent la recherche dans les instituts allemands d'enseignement supérieur. Les programmes conjoints niveau fédéral/Länder « Pacte sur l'Enseignement Supérieur 2020 », « Pacte de Qualité pour les Enseignants » et « Avancement à travers l'Education : Instituts Ouverts d'Enseignement Supérieur » sont des exemples de l'engagement du Gouvernement Fédéral en faveur d'une formation académique de qualité. Le trio BAföG, prêts étudiants et bourses satisfait la demande de financement de chaque étudiant tout en assurant l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. <http://www.bmbf.de/en/655.php>.

Il y a actuellement 387 universités en Allemagne avec une population étudiante combinée totale d'approximativement 2.4 millions. Parmi ces 387, 110 sont des universités ou des établissements similaires, 221 sont des universités de sciences appliquées (en allemand 'Fachhochschulen') et 56 des universités d'art ou musique. Les établissements d'enseignement supérieur sont soit des établissements d'Etat, soit des établissements reconnus par l'Etat. Dans leurs opérations, y compris l'organisation des études et la désignation et la délivrance de diplômes, ils sont tous les deux sujets à la législation relative à l'enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur sont soit financés par le gouvernement, soit accrédités par celui-ci. Malgré une présence croissante d'établissements privés d'enseignement supérieur, un grand nombre desquels ayant été établis ces dernières années, les établissements publics d'enseignement supérieur restent clairement majoritaires. Il y a 279 établissements d'enseignement supérieur financés par le gouvernement, contre 108 privés. Ces

derniers sont surtout de petits établissements offrant seulement un nombre très limité de sujets, par exemple Business Administration, Études des Médias, Design. Presque 94% des étudiants sont admis dans des établissements publics d'enseignement supérieur. En raison du système fédéral en Allemagne, la responsabilité concernant l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, incombe entièrement aux Länder. Les Etats sont responsables du financement et de l'organisation de base des établissements d'enseignement supérieur. Chaque Etat possède ses propres lois régissant l'enseignement supérieur. Par conséquent, la structure et l'organisation des différents systèmes d'enseignement supérieur peuvent varier d'un Etat à l'autre. Les structures de gestion des établissements d'enseignement supérieur varient, tout comme les règlements régissant l'accréditation des nouveaux programmes d'études. Actuellement, aucun frais ne sont demandés dans les Länder.

■ Le BAföG

Les universités allemandes sont généralement gratuites pour les étudiants. Distribuer des prêts étudiants et des bourses est vu comme un moyen d'ouvrir la voie à l'enseignement supérieur pour les enfants dont les parents n'ont pas les moyens de financer l'éducation de leurs enfants. La loi fédérale qui régule ces prêts et ces bourses est appelée la « Bundesausbildungsförderungsgesetz » (Loi Fédérale d'Assistance à la Formation) ou "BAföG" pour faire court, et les prêts, les subventions et les combinaisons sont généralement évoqués simplement en tant que "BAföG" par les étudiants (comme dans "je reçois le BAföG"). Les groupes éligibles sont les étudiants de l'enseignement secondaire, les étudiants de l'université à temps partiel et temps plein, les personnes qui reçoivent une seconde opportunité d'étudier (i.e., ceux qui commencent à étudier après avoir été dans le monde du travail) et les étudiants dans les établissements d'enseignement professionnel. L'éligibilité dépend du revenu des parents. L'éligibilité pour des prêts étudiants dépend (généralement) du revenu des parents, car la loi exige d'eux qu'ils financent l'éducation de leurs enfants (y compris l'éducation supérieure), et par conséquent, les étudiants peuvent théoriquement poursuivre leurs parents pour obtenir des fonds pour leur éducation (même si ceci est rarement le cas pour des raisons évidentes).

Pour les familles à bas revenus, les prêts BAföG prennent le relais quand ces obligations ne peuvent être remplies par les parents. Les prêts BAföG sont généralement distribués à moitié sous forme de prêts à taux d'intérêt nul (à rembourser seulement lorsque le bénéficiaire dépasse un certain niveau de revenu après l'obtention du diplôme) et à moitié sous forme de subventions pour les étudiants d'université. Les étudiants du secondaire reçoivent le montant total sous forme de subventions s'ils sont éligibles. Actuellement, le montant maximum par mois (pour un étudiant d'université) est de 585 euros (jusqu'à Septembre 2008, puis 643 euros). Ce montant peut être progressivement abaissé (réduit) si le revenu de l'étudiant ou des parents ou les actifs de l'étudiant dépassent certains montants. Ainsi, le montant versé peut être moins élevé que le montant maximum et même des prêts de 1 euro par mois sont alloués si les calculs énoncent ce montant. De si faibles prêts semblent absurdes à première vue, mais ils sont en général acceptés par les étudiants (les prêts peuvent être refusés par l'étudiant), car l'éligibilité à un prêt BAföG (même avec un minimum de 10 euros par mois) rend l'étudiant éligible à d'autres prestations telles qu'un service téléphonique à taux

réduit ou une exemption des droits de licence de la télévision publique (qui sont sinon payés par toute personne gérant un ménage).

Généralement, les prêts BAföG sont indépendants des résultats de l'étudiant ou des notes, au moins pour deux ans. Après cette période, un certain niveau minimum des notes doit être atteint et une preuve de participation dans les cours obligatoires mais non notés, doit être apportée afin de rester éligible. Un changement du domaine d'étude est permis une fois au cours des deux premières années sans devenir inéligible. Pour les études universitaires, chaque domaine d'étude a prédéfini une durée d'étude maximum (généralement autour de cinq ans), après laquelle l'étudiant devient inéligible au BAföG.

Des fonds supplémentaires peuvent être accordés sous forme de prêts à faibles intérêts pour deux années de plus si certains critères sont satisfaits (tels que la probabilité que l'étudiant obtiendra son diplôme dans ce laps de temps). Pour prétendre au BAföG, il faut en général être un citoyen ou un résident permanent en Allemagne et/ou avoir vécu en Allemagne pour cinq années consécutives. Il y a certaines exceptions [1]. En-dehors du BAföG, il est également possible de financer ses études avec des Bildungskredit alloués par KfW, Bildungsfonds, ou avec des bourses.

Cependant, dans la plupart des cas, pour avoir droit à un prêt privé, il est nécessaire de détenir la citoyenneté allemande, la citoyenneté européenne et avoir résidé en Allemagne pendant trois années consécutives, ou d'avoir été diplômé d'un établissement d'enseignement secondaire allemand. L'éligibilité est indépendante du revenu des parents, dans certains cas, notamment lorsque l'étudiant a travaillé à temps plein un certain nombre d'années avant de retourner au statut d'étudiant. L'éligibilité au BAföG est calculée indépendamment du revenu des parents, car l'obligation des parents de financer l'éducation de leurs enfants s'arrête une fois que les enfants entrent dans le marché du travail à plein temps. Dans ces cas-là, seuls le revenu et les actifs de l'étudiant sont consultés pour l'éligibilité au BAföG et le calcul de son montant (<http://www.bmbf.de/en/892.php>).

II. Sélection d'autres projets et de bonnes pratiques d'ONG, liés à l'accès de la population Rom à l'enseignement supérieur

Le Roma Education Support Trust (REST)²³

Le Roma Education Support Trust est une organisation caritative mise en place pour aider les Roms en Grande-Bretagne et en Europe à trouver une nouvelle maison, à accéder à l'éducation et à la formation afin qu'ils soient en mesure de prendre en charge leur famille et qu'ils puissent éviter le racisme qu'ils ont eu à supporter à travers les siècles. Il a été mis en place en 2012.

Les objectifs du REST sont les suivants :

Promouvoir le bien-être des communautés Roms au Royaume-Uni et dans les autres pays de l'Union Européenne dans un effort commun pour :

- Faire progresser l'éducation des enfants et jeunes Roms ;
- Améliorer les possibilités disponibles pour les adultes Roms d'avancer leur éducation.

23 <http://operoma1.webs.com>, consulté le 25 Mars 2014

Promouvoir d'autres buts qui soutiennent ces objectifs, qui peuvent de temps à autre, être déterminés par une réunion générale.

Le Roma Graduate Preparation Program

Le Roma Graduate Preparation Program (RGPP) est un programme intensif de neuf mois qui prépare des Roms prometteurs à concourir pour des places dans des programmes de Master de langue anglaise à CEU (Université Centrale-Européenne) et dans d'autres universités de renom. Le programme cherche à attirer des **étudiants** avec un intérêt particulier dans les sciences sociales et humaines.

Le RGPP est financé par les Fondations VELUX, le Roma Initiatives Office de Open Society Foundations et le Roma Education Fund.

Le programme prépare les étudiants à poursuivre des études dans le domaine choisi à travers des tutorats académiques intensifs en économie, science et politique environnementale, études de genre, histoire, relations internationales et études européennes, études juridiques/droits de l'homme, mathématiques, études du nationalisme, philosophie, sciences politiques, politique publique, ou sociologie et anthropologie sociale, et dans d'autres disciplines supplémentaires qui pourraient être offertes. Les **étudiants** peuvent :

- Élever leur niveau d'anglais jusqu'au standard requis pour des études de troisième cycle, grâce à une formation intensive en langue anglaise ;
- développer leurs capacités rédactionnelles, leur esprit critique et qualité d'étude ;
- s'impliquer dans programmes centraux du diplôme à la CEU, en assistant à des cours de niveau de Master à la CEU ;
- s'immerger dans un environnement dans lequel ils peuvent s'engager dans des débats et activités critiques liés à la situation politique, économique et sociale des Roms, grâce à des séminaires qui combinent l'étude de l'histoire et de l'identité des Roms avec un examen des récents développements politiques.

La RGPP accepte des candidats Roms venant des pays suivants : Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Hongrie, Italie, Kosovo, Ex-République Yougoslave de Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Turquie et Ukraine. En plus de remplir les conditions, les **étudiants** doivent également avoir un diplôme universitaire, de préférence en sciences sociales et humaines ; un fort intérêt pour des études au niveau universitaire de troisième cycle ; un niveau d'anglais au moins pré-intermédiaire ; un souhait d'étudier dans un environnement multiculturel et international ; une ambition de devenir des acteurs du changement et des modèles pour leur communauté et au-delà.

L'Université Centrale-Européenne (CEU) est une université de cycle supérieur opérant en langue anglaise et offrant des diplômes en sciences sociales et humaines, localisée à Budapest, Hongrie. Les **étudiants** viennent de plus de 110 pays et notre faculté de plus de 40 nations. La CEU est accréditée à la fois aux USA et en Hongrie.

Tous les candidats retenus se verront attribuer une bourse pour toute la durée du programme. L'aide financière couvre les frais de transport vers et de Budapest, les frais de scolarité, le logement dans le Centre de Résidence de la CEU, l'assurance santé, le matériel d'étude, et les frais de subsistance.

Le Roma Education Fund²⁴

Le Roma Education Fund (REF) a été créé dans le cadre de la Décennie pour l'Intégration des Roms (ci-après la Décennie) en 2005. La mission du REF et son but ultime sont de combler l'écart dans les résultats scolaires des Roms et des non-Roms. Afin d'atteindre cet objectif, l'organisation soutient des politiques et des programmes qui contribuent à une éducation de qualité pour les Roms, y compris la déségrégation des systèmes éducatifs. Par ses activités, REF promeut l'intégration des Roms dans tous les aspects des systèmes éducatifs nationaux des pays participant à la Décennie ainsi que des autres pays souhaitant se joindre à cet effort.

En 2012, le Programme de Bourses REF a continué de soutenir des **étudiants** Roms dans leurs projets académiques, par du soutien à la fois financier et académique (cours particuliers, mentorat). Par ses quatre programmes de bourses, REF a alloué 1 504 bourses pour un total de 2 110 338 euros pour l'année académique 2012-2013. Également en 2012, le Programme de Bourses a conduit des entretiens personnels avec davantage **d'étudiants**, permettant aux Bureaux de sélection nationale et au personnel de REF de rencontrer en face à face des aspirants boursiers Roms.

REF Roumanie. Malgré de plus grands défis politiques et financiers, REF Roumanie continue de gérer quatre projets liés aux Fonds Structurels Européens dans toute la Roumanie. Pour l'année scolaire 2012-2013, le projet Égalité des Chances dans l'Éducation a offert à plus de 1000 **étudiants** du tutorat, du mentorat et des bourses. Des conseils à l'orientation professionnelle et au mode de vie ont été apportés à plus de 700 **étudiants** via le projet « Une jeunesse Rom compétitive sur le marché du travail ».

Le principal objectif du Programme de Bourses REF est de contribuer à l'émergence d'une masse critique d'intellectuels Roms avec des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont ensuite prêts à devenir des acteurs du changement pour leurs communautés et pays respectifs. Pour atteindre cet objectif, le Programme de Bourses apporte un soutien aux **étudiants** Roms pour faciliter leur accès à l'enseignement supérieur à l'intérieur et à l'extérieur de leurs pays de résidence, ainsi que pour aider les **étudiants** Roms à avancer à travers toutes les étapes de l'enseignement supérieur pour être diplômés avec succès. Pour cela, le Programme de Bourses offre quatre régimes de bourses académiques basées sur le mérite dans 12 pays participant à la Décennie pour l'Intégration des Roms (tous les pays excepté l'Espagne) ainsi que la Moldavie, la Russie, la Turquie et l'Ukraine. Les quatre programmes de bourses sont :

- Le Roma Memorial University Scholarship Program (RMUSP);
- Le Roma International Scholar Program (RISP);
- Le Law and Humanities Program (LHP);
- Le Roma Health Scholarship Program (RHSP).

Ces programmes de bourses soutiennent les **étudiants** Roms qui suivent des programmes de Licence, Master et Doctorat. De plus, les **étudiants** poursuivant un enseignement professionnel sont éligibles aux bourses dans le cadre du Roma Health

Scholarship Program (RHSP). Les bourses sont allouées pour une année scolaire et les **étudiants** peuvent renouveler leur demande à condition d'avoir terminé avec succès l'année universitaire précédente. Pour l'année scolaire 2012-2013, le REF a alloué 1 505 bourses sur 2 591 demandes soumises.

■ Le Roma Memorial University Scholarship Program (RMUSP)

Le treizième cycle du Roma Memorial University Scholarship Program (RMUSP) a été conduit en 2012. Le RMUSP vise à faciliter l'accès des **étudiants** Roms à l'enseignement supérieur au sein d'universités accréditées par l'État dans leurs pays de résidence. Le programme RMUSP est mis en œuvre dans 13 pays en Europe Centrale, Orientale et du Sud-Est.

Pour l'année académique 2012-2013, le RMUSP a accordé un soutien à 1 076 **étudiants** sur 1 903 candidatures déposées, soit un taux d'acceptation de 56.54 % (comparé au 60 % de l'année précédente). 642 (soit 59.67 %) des bourses allouées étaient des demandes de renouvellement tandis que 434 (ou 40.33%) étaient de nouveaux bénéficiaires. Parmi les bénéficiaires de la bourse, 72 % poursuivent des études en Licence, 25 % en Master, et 3 % sont inscrits dans des programmes de Doctorat. Le montant total de bourses RMUSP allouées en 2012-2013 était de 1 143 409 euros.

Tableau 1. Récompenses RMUSP par pays et niveau académique, année académique 2012-2013

	Licence	Master	Doctorat	Total
Roumanie	215 (67%)	101 (31%)	6 (2%)	322
Bulgarie	156 (76%)	45 (22%)	3 (2%)	204
Hongrie	106 (62%)	49 (29%)	15 (9%)	170
Macédoine	61 (76%)	19 (24%)	0	80
Serbie	83 (92%)	7 (8%)	0	90
Slovaquie	54 (78%)	13 (19%)	2 (3%)	69
Turquie	26 (87%)	4 (14%)	0	30
République Tchèque	28 (65%)	12 (28%)	3 (7%)	43
Kosovo	14 (61%)	9 (39%)	0	23
Albanie	25 (68%)	11 (30%)	1 (2%)	37
Bosnie-Herzégovine	6	0	0	6
Croatie	1	1	0	2
Monténégro	0	0	0	0
Total	775 (72%)	271 (25%)	30 (3%)	1.076

Source : Roma Education Fund – Rapport Annuel, 2012, p. 48

Tableau 2. Récompenses RMUSP par pays, 2005-2012

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	Total
Roumanie	228	243	160	125	221	268	320	322	1.887
Bulgarie	151	140	172	178	203	254	219	204	1.521
Hongrie	90	96	114	107	147	140	166	170	1.030
Macédoine	55	70	113	111	123	106	106	80	764
Serbie	51	48	55	65	76	71	97	90	553
Slovaquie	36	25	26	28	35	30	45	69	294
Turquie	n/a	4	6	44	67	80	36	30	267
République Tchèque	16	15	12	3	13	35	30	43	167
Kosovo	0	0	12	2	17	21	17	23	92
Albanie	n/a	n/a	n/a	4	11	17	36	37	105
Bosnie-Herzégovine	n/a	n/a	n/a	4	4	7	6	6	27
Croatie	0	2	2	2	1	0	3	2	12
Monténégro	Voir Serbie	0	6	1	1	0	0	0	8
Total	627	643	678	674	919	1.029	1.081	1.076	6.727

Source : Roma Education Fund – Rapport Annuel, 2012, p. 48

Au Monténégro, le Gouvernement offre des bourses aux **étudiants** Roms ; par conséquent, même s'il s'agit d'un pays participant à la Décennie, il n'y a pas de candidats. Les bourses RMUSP sont composées d'un montant de base de 800 euros et d'un montant supplémentaire allant jusqu'à 1 200 euros pour couvrir les frais de scolarité (si nécessaire). Ainsi, le minimum de la bourse RMUSP était de 800 euros et le maximum de 2 000 euros, avec un montant moyen en 2012-2013 s'élevant à 1 062 euros.

Poursuivant la tendance observée dans le passé, la majorité des bénéficiaires de bourses étudient les sciences sociales et humaines.

Pour chaque année scolaire, le nombre total de bourses RMUSP allouées et disponibles dans chaque pays participant au programme est décidé sur la base des facteurs suivants :

- la demande de bourses telle qu'exprimée dans les années précédentes, mesurée par le nombre de candidatures ;
- l'existence de programmes alternatifs de bourses dans un pays donné ainsi que l'existence de systèmes de prêts étudiants ; et
- la taille estimée de la population Rom dans chaque pays par rapport à la population Rom totale dans les 13 pays RMUSP.

■ Le Roma International Scholar Program (RISP)

Le RISP soutient des **étudiants** venant de 16 pays éligibles aux bourses REF qui étudient

internationalement dans des **programmes académiques de niveau de troisième cycle**. L'objectif du RISP est de soutenir la mobilité académique des **étudiants** Roms en leur apportant un soutien financier partiel pour une Licence, un Master, un Doctorat à plein temps ou des études postdoctorales en-dehors du pays d'origine du bénéficiaire. Des études internationales offrent aux **étudiants** Roms compétents des opportunités éducatives qui ne sont pas disponibles dans leurs pays d'origine. Puisque des études internationales sont plus onéreuses, la taille du RISP est plus élevée que celle des autres programmes de bourse REF.

Sur 68 candidatures en 2012, un total de 42 **étudiants** ont reçu des bourses RISP. Parmi les 25 candidats rejetés, neuf n'ont pas réussi à s'inscrire dans les programmes académiques pour lesquels ils avaient candidaté, 10 ont été rejetés pour des motifs d'éligibilité et sept ont été rejetés à cause de la concurrence. Seize poursuivent des études de Licence, 21 de Master, et cinq poursuivent des études doctorales. Parmi les 42 bénéficiaires RISP, 23 **étudiants** avaient reçu un soutien RISP au cours de l'année académique précédente, tandis que 19 **étudiants** ont candidaté pour la première fois pour obtenir un soutien RISP. 17 des 42 bénéficiaires du RISP ont reçu des bourses RMUSP dans le passé. Les bourses RISP pour 2012-2013 se sont élevées au total à 217 632 euros avec des bourses attribuées dans des montants variant entre 1000 et 9 050 euros, le montant moyen étant de 5 180 euros.

Tableau 3. Récompenses RISP sur cinq années académiques, 2008-2012

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de candidats	26	36	36	59	68
Nombre de bénéficiaires	16	26	20	36	42

Source : Roma Education Fund – Rapport Annuel, 2012, pg. 52

Tableau 4. Récompenses RISP par niveau académique, 2012-2013

	Nombre	Pourcentages
Licence	16	38%
Master	21	50%
Doctorat	5	12%
Total	42	100%

Source : Roma Education Fund – Rapport Annuel, 2012, pg. 52

Les subventions EEA et les subventions Norvège

Les subventions EEA et Norvège²⁵ constituent la contribution de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège à la réduction des disparités économiques et sociales et au renforcement des relations bilatérales avec 16 Etats de l'UE en Europe centrale et du sud.

Par l'intermédiaire de l'Espace Economique Européen (EEA), l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège sont partenaires dans le marché intérieur avec les 28 Etats membres de l'UE. Ils partagent également des valeurs et responsabilités communes avec les

25 <http://eeagrants.org/News/2012/Supporting-the-Roma-population>, consulté le 25 Mars 2014

autres pays européens afin de promouvoir l'égalité des chances, la tolérance, la sécurité, la durabilité environnementale et un niveau de vie décent pour tous.

Soutenir la population Rom

Pendant la période de financement 2004-2009, les subventions EEA et Norvège ont soutenu des projets visant à améliorer le bien-être des Roms dans cinq pays européens. L'un de ces projets est « L'Université Spéciale Européenne Rom de Musique »²⁶. Les subventions Norvège ont alloué 2.7 millions d'euros à la construction d'un nouveau complexe qui héberge désormais le Snétberger Music Talent Centre à Felsőörs. Le Centre offre une éducation musicale à 60 **étudiants** Roms talentueux âgés de 12 à 20 ans venant de toute l'Europe centrale. Il est situé sur la rive nord du lac Balaton, sur le site d'un camp de jeunesse abandonné. Le fondateur du Centre est le célèbre compositeur hongrois Rom Ferenc Snetberger. L'Open Society Institute et le Fonds Social Européen apportent également un soutien financier et professionnel significatif au Centre.

Certains des objectifs étaient d'améliorer l'inclusion sociale et économique de la minorité Rom, de soutenir les jeunes Roms talentueux et de fournir une forme unique de mentorat dans leur développement musical.

Athinganoi. O.S.²⁷

Buts et objectifs de la fondation :

- Intégration de la population Rom dans la société par des projets éducatifs visant à la fois les individus et les organisations ;
- Suppression des préjugés et de l'incompréhension entre la majorité tchèque et la minorité Rom par la présentation des traditions et de la culture Roms.

Le groupe cible regroupe des **étudiants** Roms à **l'université** ou dans l'enseignement secondaire, des élèves et enseignants de l'école de base, des organisations Roms à but non-lucratif. L'activité actuelle de la fondation est le projet intitulé Romaverzitas CZ II.

Ce projet est la suite du projet « Romaverzitas CZ » et **vise à soutenir les étudiants Roms à l'université ou dans l'enseignement secondaire** et à améliorer la connaissance de la société majoritaire sur l'ethnicité Rom. Romaverzitas aide les **étudiants** à obtenir un financement de leurs études, les informe des opportunités éducatives en République Tchèque et à l'étranger, il offre une bibliothèque spécialisée, des archives d'articles sur l'ethnicité Rom, une banque de données de thèses académiques concernant les Roms. « Romaverzitas CZ » prépare également des soirées de discussion thématique en rapport aux problèmes des droits de l'homme et problèmes d'autres minorités nationales vivant en République Tchèque.

Open Society Fund Prague²⁸

L'Open Society Fund Prague soutient le développement d'une société ouverte et promeut les changements systématiques qui peuvent aider à renforcer la démocratie en

26 EEA and Norway Grants - Overview of identified Roma projects, p.10

27 <http://romove.radio.cz/en/article/18366#athinganoi>, consulté le 25 Mars 2014

28 <http://www.osf.cz/o-nas-eng/about-us>, consulté le 25 Mars 2014

République Tchèque. Il fait partie d'un réseau international appelé Open Society Foundations, fondé par l'investisseur et philanthrope américain George Soros et qui est aujourd'hui actif dans plus de 70 pays dans le monde.

OSF Prague encourage les organisations non-gouvernementales à but non lucratif, les initiatives civiques et les individus à influencer activement les conditions dans leurs régions et dans leurs pays. La fondation organise des appels à proposition au moyen desquels il distribue des subventions pour la promotion des droits de l'homme, la transparence, l'éducation et les autres domaines aidant à développer une société ouverte et démocratique. Entre 1992 et 2011, OSF a distribué plus de 1.2 millions de couronnes pour plus de 9 200 projets.

En Mai 1995, le Fonds a annoncé en coopération avec d'autres organisations impliquées dans l'avancement de l'éducation de la minorité Rom, un programme de bourses à destination d'**étudiants** Roms doués. L'objectif de ce programme était d'**encourager les étudiants Roms à achever le plus haut degré possible d'éducation**. Les bourses ont été attribuées pour les frais de scolarité (pour les écoles privées), une formation complémentaire et pour certains frais de subsistance²⁹.

L'Open Society Roma Initiatives Office a offert en October 2013 des bourses à des femmes Roms. Les bourses ont été attribuées à un maximum de trois femmes Roms diplômées d'université qui s'étaient engagées à travailler pour les droits des femmes Roms. Les candidatures provenaient d'Albanie, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Italie, Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Espagne et Turquie.

L'Open Society Fund Prague, en collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et la Chambre Américaine de Commerce à Prague, propose à de jeunes Roms des stages de plusieurs mois dans des entreprises américaines faisant des affaires en République Tchèque. Les stages sont destinés aux **étudiants** Roms inscrits dans des études sur place ou à distance dans des universités ou des établissements d'enseignement secondaire, ainsi que pour des diplômés d'universités ou d'enseignement secondaire jusqu'à l'âge de 30 ans. Les stages sont rémunérés et peuvent être obtenus sur une base continue. Les entreprises acceptant des stagiaires sont, par exemple, IBM, le Marriott Hotel de Prague et le Groupe Zátíší Catering.

Le European Roma Rights Centre (ERRC)³⁰

Le European Roma Rights Centre est une organisation internationale d'intérêt public travaillant pour combattre le racisme anti-Rom et les violations des droits de l'homme des Roms à travers le litige stratégique, la recherche et l'élaboration de politiques, le plaidoyer et l'éducation aux droits de l'homme.

L'ERRC a un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'auprès du Conseil Economique et Social des Nations-Unies. L'ERRC a reçu de nombreuses récompenses pour ses efforts pour faire progresser le respect des droits de l'homme des Roms.

En 2002, l'ERRC a mis en place un programme de bourses pour les étudiants Roms en Droit ou Administration Publique, intitulé « Bourse Droits de l'Homme pour les étudiants Roms en droit ou administration publique ». La bourse couvrait les frais de scolarité dans les établissements accrédités, les livres et les frais, les dépenses diverses liées à l'enseignement

29 <http://romove.radio.cz/en/article/18366#fund>, consulté le 25 Mars 2014

30 <http://www.errc.org/about-us-overview>, consulté le 25 Mars 2014

supérieur. Dans des cas exceptionnels, l'ERRC a également couvert les frais d'hébergement³¹.

Les activités d'éducation aux droits de l'homme de l'ERRC visent à autonomiser des activistes Roms à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'égalité des Roms, utilisant le cadre international des droits de l'homme. L'ERRC vise également d'autres groupes dans la société, tels que des juges et des avocats, pour atteindre ces objectifs.

Le portefeuille de l'ERRC concernant l'éducation aux droits de l'homme comprend : des stages pour les activistes Roms ; des ateliers sur les droits des Roms visant les activistes Roms ; des initiatives de formations thématiques ou par pays, visant des professionnels juridiques (Roms et non-Roms) ; des stages juridiques pour des avocats Roms ; et des bourses pour la recherche sur l'égalité des genres pour les activistes Roms.

III. Intégration des étudiants Roms. Conclusions supplémentaires du projet ref. bonnes pratiques des établissements d'enseignement supérieur

Afin d'examiner – en plus des informations reçues des partenaires du projet et de la littérature et de la recherche sur internet – les pratiques des universités dans ce domaine, nous avons développé un questionnaire d'auto-évaluation et nous avons demandé aux universités partenaires de le remplir par l'intermédiaire de google forms. En formulant les questions, nous avons consulté l'Instrument d'Auto-Evaluation sur un Accès et une Réussite Équitables dans l'Enseignement Supérieur développé par l'IAU (Association Internationale des Universités www.iau-aiu.net) et adopté par plusieurs universités. Il est possible de trouver davantage de détails sur l'activité de l'IAU sur un accès et une réussite équitables sur le lien suivant : www.iau-aiu.net/node/10.

Cet instrument d'auto-évaluation a été conçu pour permettre aux partenaires d'évaluer dans quelle mesure des politiques et des pratiques sont développées et appliquées pour un accès ouvert à l'enseignement supérieur des **étudiants** issus des groupes ethniques sous-représentés (**étudiants** Roms).

Nous avons interrogé 8 universités sur les bonnes pratiques prévues pour les **étudiants** Roms. Ces universités sont situées en Finlande, Grèce, Roumanie, Italie et Croatie, et elles offrent des études de Master et de Doctorat, et toutes sont des établissements publics.

Les résultats révèlent que la plupart des universités ont peu de mesures ciblant spécifiquement la population Rom. Ce soutien consiste en des places d'études gratuites (Roumanie) ou d'autres mesures à l'intention des étudiants à faibles revenus, des étudiants qui ont des problèmes sociaux, et des étudiants issus des groupes sous-représentés.

Trois d'entre elles font payer des frais d'inscription et seulement une réduit les frais pour la catégorie sous-représentée des **étudiants**, c'est-à-dire des **étudiants** avec un faible revenu familial y compris les **étudiants** Roms. Seule une université offre des bourses pour les **étudiants** Roms ou d'autres groupes sous-représentés, en particulier les **étudiants** avec des faibles revenus. Concernant la mention d'un accès équitable pour les **étudiants** issus de groupes sous-représentés dans l'énoncé de mission, quatre sur cinq universités déclarèrent l'avoir fait. Trois des cinq universités ont un plan d'action spécifique pour aborder la question de l'équité d'accès – principalement pour des **étudiants** issus de groupes ethniques sous-

31 <http://www.hrea.org/lists/hr-education/markup/msg01004.html>, consulté le 25 Mars 2014

représentés (par exemple des **étudiants** Roms) et des **étudiants** orphelins ou des **étudiants** placés dans des centres et des familles - et trois d'entre elles ont des plans d'action qui incluent des programmes spécifiques pour les **étudiants** issus des groupes sous-représentés. Le nombre moyen d'**étudiants** Roms inscrits à l'université est de 35 pour 8 universités, mais ce nombre n'est pas pertinent, ceci étant dû au fait que dans la plupart des cas, il n'existe pas de données qui puissent mener à l'origine ethnique des étudiants. L'intégration et l'égalité des droits à l'éducation expliquent et justifient ceci.

A propos des structures institutionnelles administratives, il y a seulement deux universités qui ont un bureau/un membre du personnel dont la principale responsabilité est l'amélioration de l'équité d'accès. Quatre sur cinq universités ont mentionné le fait qu'il n'y a pas de budget spécifique alloué à l'amélioration de l'équité d'accès. Au sujet d'une attention particulière accordée aux candidats issus des groupes sous-représentés au moment de l'admission, seules deux universités affirmèrent le faire, des entretiens étant les plus utilisés dans cette situation.

Concernant des activités de soutien scolaire mises en place pour améliorer l'accès des groupes sous-représentés à des programmes universitaires, deux universités déclarèrent avoir un contact régulier avec des établissements du secondaire ayant un nombre important d'**étudiants** appartenant aux groupes ciblés. Les résultats montrent également qu'il n'y a pas d'utilisation de processus d'identification des besoins spécifiques des **étudiants** issus des groupes sous-représentés.

Certaines universités offrent un soutien scolaire afin de répondre aux besoins spécifiques des **étudiants** issus des groupes ethniques sous-représentés et les Roms et la plupart d'entre eux sont : cours particuliers/mentorat ; soutien spécifique aux **étudiants** avec des besoins linguistiques ; soutien spécifique des **étudiants** avec d'autres besoins linguistiques ; assistance psychologique ; orientation professionnelle et conseil ; ateliers d'autonomisation. En termes de soutien financiers, seules deux universités offrent des repas subventionnés, des logements subventionnés et seulement une offre des bourses.

En ce qui concerne le soutien social, la plupart des universités fournissent un soutien psychologique et seulement deux proposent des conseils d'orientation professionnelle ou des activités parascolaires. Trois universités sur cinq déclarèrent offrir des trajectoires alternatives d'étude et d'apprentissage : un programme scolaire spécifiquement conçu pour les **étudiants** issus de groupes ethniques sous-représentés, des cours à distance et du mentorat.

Afin de répondre aux divers besoins d'apprentissage des **étudiants**, la plupart des universités ont mis en place des mesures d'apprentissage en ligne et des cours du soir et ont aussi mis en œuvre des stratégies visant à préparer les **étudiants** diplômés à être des citoyens actifs.

IV. Recommandations politiques pour l'intégration des Roms dans les établissements d'enseignement supérieur

Les recommandations ont été élaborées d'après la recherche de ressources du projet ERNE, de bonnes pratiques délivrées par les partenaires du projet et les contributions des partenaires internationaux au cours des recherches conduites. Nous avons également étudié

des documents supplémentaires, pertinents pour la situation de l'intégration des Roms dans les établissements d'enseignement supérieur (HEI). Les résultats montrent que les pratiques sont très différentes d'un cas à l'autre, d'un pays à l'autre.

De même, comme conclusion générale, les universités offrent des chances égales à tous les étudiants, et un soutien spécifique pour les Roms pourrait être inclus dans le soutien assuré aux personnes issues des groupes les moins favorisés (étudiants pauvres, étudiants plus âgés, étudiants avec des enfants, par exemple) grâce à différents bureaux et à des structures et mesures administratives. Malgré cela, un grand nombre d'initiatives sont promues par des ONG partout en Europe, en particulier dans le Sud-Est de l'Europe.

Une approche générale mène à la première conclusion selon laquelle le secteur des établissements d'enseignement supérieur nécessite aussi l'implication des différentes parties prenantes, les représentants de l'administration publique, les inspections scolaires et les établissements d'enseignement, en partenariat avec les ONG et les représentants de la minorité Rom (leaders officiels et non-officiels), *dans l'organisation de campagnes de promotion de la diversité et de l'inter-culturalité, de prévention et lutte contre les discriminations dans l'éducation, qui insistent également sur l'importance de l'éducation secondaire et universitaire, qui empêchent l'absentéisme et l'abandon scolaire, la maltraitance et la négligence des enfants et tous les phénomènes causant des difficultés pour les enfants.*

Les recommandations politiques formulées ici complètent les bonnes pratiques et réglementations existantes et mentionnées dans les chapitres précédents. Nous les avons structurées en : conditions générales, phase de préaccès et mesures pour une réelle inclusion et tutorat pour empêcher l'abandon.

A. Mesures de près-accès pour encourager les étudiants Roms à fréquenter avec succès les établissements d'enseignement supérieur

- Les mesures dédiées aux établissements d'enseignement secondaire et à l'accès à l'école des étudiants Roms doivent être poursuivies vers une intégration dans les établissements d'enseignement supérieur (HEI) (besoin de tutorat, orientation professionnelle, socialisation, logement, par exemple) ;
- L'accès des étudiants Roms aux établissements d'enseignement supérieur devrait (au cas par cas) faire partie d'un système d'aide intégrée / d'outils formulés dans une approche continue. Parfois, l'aide est fermée ou arrêtée après l'obtention d'un diplôme du secondaire ;
- Les mesures positives identifiées devraient être promues davantage, comme par exemple offrir des moyens d'étude et des lieux spéciaux pour les jeunes Roms qui souhaitent entrer dans des établissements d'enseignement supérieur, y compris les diplômes de Master et de Doctorat ;
- Développer des activités de soutien, conseil et tutorat, et autonomiser des structures dans les établissements d'enseignement supérieur pour ceci (par exemple, certaines universités ont un département pour groupes défavorisés, départements qui peuvent être responsables d'une inclusion améliorée des étudiants Roms) ;

- Identifier des méthodes créatives pour suivre les trajectoires des étudiants Roms, qui pourraient être présentées comme des succès (discrimination positive), sans empiéter sur les droits privés et la vie privée ;
- Elaboration d'un pack de promotion d'offres d'établissements d'enseignement supérieur, pour promouvoir et encourager les étudiants Roms à entrer à l'université et leur expliquer les bénéfices pour leurs communautés et pour eux-mêmes ;
- Encourager les jeunes Roms à continuer leur parcours académique à travers le tutorat et des discussions directes avec les jeunes et leurs familles, les aidant à dépasser les barrières mentales ;
- Un pack d'assistance créé en coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et les ONG qui pourrait inclure des services tels que l'aide à l'inscription, des conseils d'orientation professionnelle, etc. ;
- Des efforts systématiques pour accroître le nombre **d'étudiants** Roms (hommes et femmes) inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur (aide à l'inscription) ;
- Aider les candidats à préparer les examens d'entrée à l'université, à travers des programmes de soutien scolaire et de tutorat. L'offre devrait venir de différentes parties prenantes (ONG, établissements d'enseignement secondaire, par exemple) ;
- Encourager les organisations appartenant au mouvement associatif Rom à développer des programmes pour aider les jeunes Roms à entrer à l'université, comme des tables rondes, des activités communes (ou activités similaires à la campagne roumaine « nous vous recommandons ») ;
- Promouvoir des programmes de bourses soutenus par des institutions à but lucratif ou privées pour faciliter l'accès des jeunes Roms à l'université ;
- Promouvoir des programmes de soutien scolaire dans des centres éducatifs pour adultes facilitant l'achèvement de l'éducation secondaire et la participation aux examens d'entrée à l'université.

B. Assurer la vie en général et les conditions d'études pour les étudiants Roms en établissements d'enseignement supérieur

- Accès des étudiants défavorisés à des logements dans des foyers étudiants afin que le plus d'étudiants possible puissent achever leurs études supérieures avec succès ;
- Soutiens ou réductions pour les repas à la cantine universitaire ;
- Attribuer des bourses aux **étudiants** Roms dans le besoin (hommes et femmes) qui sont dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Promouvoir des programmes de subventions soutenus par des institutions à but non-lucratif ou privées pour faciliter l'accès des jeunes Roms à l'université ;
- Filiales de transports pour les étudiants (transports locaux et régionaux), en coopération avec les autorités locales et les ONG ;
- Participation des étudiants à des activités sociales pour une inclusion après l'école ;
- Encourager la performance par l'attribution de bourses pour les bons étudiants ;
- Programmes de mentorat et de tutorat pour les étudiants Roms, assurés par des Centres de Conseil au sein des établissements d'enseignement supérieur.

C. Mentorat et assistance pour une réelle inclusion dans la communauté des universités, une intégration réussie et une réduction des abandons scolaires

- Promouvoir des programmes de soutien scolaire dans les établissements d'enseignement supérieur facilitant l'achèvement des disciplines les plus difficiles et la participation aux examens d'entrée à l'université des plus de 25 ans ;
- Continuer à mettre en œuvre des programmes de formation pour des médiateurs scolaires et leur emploi ;
- Impliquer des maires, des inspections scolaires et des établissements scolaires, en partenariat avec des ONG et des représentants de la minorité Rom (leaders officiels et non-officiels) dans l'organisation de campagnes de promotion de la diversité et de l'inter-culturalité, de prévention et lutte contre la discrimination dans l'éducation et qui insistent sur l'importance de l'enseignement secondaire et universitaire ;
- Organiser des cours de formation ou des événements pour les enseignants et les étudiants dans le domaine de l'éducation inclusive, l'éducation interculturelle et le multiculturalisme, qui soutiennent les principes de non-discrimination, l'égalité des chances et la mise en œuvre de mesures de déségrégation dans l'éducation ;
- Favoriser des programmes d'orientation professionnelle au cours des années d'études, ainsi que pendant l'éducation pour adultes, afin de faciliter la transition de l'école au travail ;
- Des stages étudiants en fonction du domaine d'étude, avec la population Rom ;
- Des cours de formation pour enseignants initiant les étudiants au multiculturalisme, et, à cet égard, la culture, l'histoire et la langue Rom ;
- Créer les conditions qui permettront aux **étudiants** d'être diplômés, avec une perspective claire d'emploi après l'obtention du diplôme (en coopération avec les partenaires sociaux) ;
- Organiser des cours de formation ou des séminaires dans le domaine de l'éducation inclusive, l'éducation interculturelle et le multiculturalisme, qui soutiennent les principes de non-discrimination et d'égalité des chances ;
- Harmoniser les besoins spécifiques des étudiants avec une offre extra-scolaire, avec des activités centrées sur la qualité de l'éducation ;
- Favoriser des programmes d'orientation professionnelle dans les dernières années d'éducation formelle, ainsi que dans l'éducation pour adultes, afin de faciliter la transition de l'école au travail.
- Développement de groupes de soutien, formés par des enseignants appartenant à la minorité Rom et les impliquant dans des activités de soutien dédiées aux étudiants Roms et à leur inclusion dans les établissements d'enseignement supérieur.

Bibliographie

- Austrian Federal Chancellery, 1014, Vienna 2011, p. 12
- Austrian Federal Chancellery 1014, Vienna 2011, p. 16
- Decade of Roma Inclusion 2005-2015 Action Plan of the Republic of Croatia, Zagreb, March 2005, p. 2, 22
- Decade of Roma Inclusion 2005-2015 National Action Plan – Czech Republic p. 2
- Decade of Roma Inclusion 2005-2015 Plan of Sectorial Measures – Romania p. 1
- Decade of Roma Inclusion 2005-2015. Action Plan for the development of the Roma Population – Spain p. 17
- Decision from April 25th 2001, No.430/2001 published in the Official Gazette, Part I, no.252 from May 16th 2001
- EEA and Norway Grants - Overview of identified Roma projects, p.10
- European Charter for Regional or Minority Languages, Strasbourg, November 5th 1992
- Framework Convention for the Protection of National Minorities, February 1st 1998, p. 12
- Law on National Minorities from Romania, no. 502/2005 p. 3
- Ministry of Education, Institute of Education Sciences, Research Institute for Quality of Life UNICEF - *Participation in education of Roma children. Problems, Solutions, Actors*, Bucharest, 2002, p. 32
- Medina, Noe (Lead Researcher) & Karin Chao (Research Assistant), *Research on Selected Roma Education Programs in Central&Eastern Europe*, Final Report, Open Society Institute, 2012
- Official Journal of the European Union, C 87, 1.04.2010 p. 63
- Parliamentary Resolution on the Decade of Roma Inclusion Program Strategic Plan 2007, p. 7
- Political and Legislative Framework for the Education of Roma Children, Council of Europe's Project – *Education of Roma children in Europe* p. 4
- Roma Education Fund – Annual Report, 2012, p. 42
- Strategy of the Government of Romania for the Inclusion of the Romanian citizens belonging to Roma minority for the period 2012-2020, p.16
- Surdu, M, Szira, Judit (coord.) a.o. - Gallup Organization Romania/Roma Education Fund - Gallup Report 2009
- <http://www.romaeducationfund.hu>
- <http://opreroma1.webs.com>
- <http://eeagrants.org/News/2012/Supporting-the-Roma-population>
- <http://romove.radio.cz/en/article/18366#athinganoi>
- <http://www.osf.cz/o-nas-eng/about-us>
- <http://romove.radio.cz/en/article/18366#fund>
- <http://www.errc.org/about-us-overview>
- <http://www.hrea.org/lists/hr-education/markup/msg01004.html>
- <http://www.romadecade.org/about-the-decade-decade-in-brief>
- <http://www.kupf.at/medien/zeitung/2011-2012/142/roma-und-sinti-sterreich-auf-dem-weg-zu-h-herer-bildung>
- <http://www.labournetaustria.at/25-6-12-initiat-minderheiten-roma-an-die-universitat-diskussion>
- <http://www.euromanet.eu/documents/Sliven.ppt>
- <http://www.findaphd.com/search/ProjectDetails.aspx?PJID=53889&LID=12>
- <https://www.facebook.com/pages/CEURomaAccessProgram/156991190250?ref=stream>
- <https://www.facebook.com/pages/Romed/191057460963708?ref=stream>

- <http://keyroma.eu/en/content/online-community>
- <http://oedb.org/advice/>
- <http://www.bmbf.de/en/15624.php>
- <http://www.romaeducationfund.hu/news/ref/internship-opportunity-young-roma-roma-education-fund-ref>
- <http://romed.coe-romact.org/map>
- <http://www.romea.cz/en/news/czech/czech-republic-us-firms-offer-internships-to-romani-students>
- <https://rap.ceu.hu/node/39602>
- http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_en.htm
- [Communication on an EU Framework for National Roma Integration Strategies by 2020](#)
- <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:52012DC0226>
- <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:52013DC0454>
- http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_implement_strategies2014_en.pdf

ANNEXES

Entretiens avec les acteurs concernés

	<p>Entretien No. 1 :</p> <p>Liée à quel secteur de l'éducation : tous les secteurs / enseignement supérieur</p> <p>Nom de la personne interrogée : Alina Iuliana STAN</p> <p>Organisation représentée par la personne : Institution préfectorale, Comté de Suceava, Bureau du Comté pour les Roms</p> <p>Conseillère du Préfet de Suceava sur les Roms.</p>
--	---

1. Quand avez-vous commencé votre travail en tant que Conseillère chargée de l'inclusion des Roms à la Préfecture de Suceava ?

En 2009. Mes activités sont déterminées par la responsabilité de la Préfecture concernant la mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement pour l'inclusion des citoyens roumains d'origine Rom, GD 1221/2011. Les domaines de priorité sont : la santé, l'éducation, l'emploi et le logement.

Les problèmes que nous rencontrons dans notre travail sont liés à l'accès des enfants Roms à l'école, aux services de santé (pour les enfants assurés et non-assurés), mais aussi aux problèmes relatifs à la pénurie d'emplois, de cartes d'identité pour certains Roms, de documents de propriété pour les maisons et d'autres biens.

Les cas sociaux sont nombreux. Les demandes de soutien et de conseil portent principalement sur l'assistance et l'assurance médicales. Du soutien pour des services sociaux et des allocations sociales et financières est également demandé.

2. Quel point de vue sur l'éducation a la population Rom avec laquelle vous avez interagi ?

Certains d'entre eux, ceux qui ont accès à l'information, encouragent leurs enfants à aller à l'école. Ces gens convainquent leurs enfants d'aller au-delà de la période de scolarité obligatoire et de prendre le chemin de l'enseignement secondaire puis de l'université.

Avec le bureau de la Préfecture, nous délivrons des services de conseil afin d'encourager à l'accès à l'enseignement secondaire. Nous essayons également de solutionner les problèmes résultant du faible niveau d'alphabétisation des adultes, mais leur intérêt pour les services éducatifs est faible.

La principale cause d'absentéisme et d'échec scolaire est la pauvreté. Ils n'ont pas l'argent et les ressources pour fournir à leurs enfants qui vont à l'école, des habits pour l'école, des fournitures scolaires, de la nourriture et les normes d'hygiène normales. Après avoir terminé l'éducation primaire, les enfants pensent ne plus aller à l'école, mais réfléchissent à comment ils peuvent gagner de l'argent en travaillant tous les jours. Dans plusieurs cas, les enfants souhaitent continuer leurs études, l'école les encourage à le faire, mais bien souvent, leurs familles n'ont pas les ressources financières pour les soutenir.

3. Pouvez-vous faire une hiérarchie des causes de l'échec scolaire ?

La pauvreté, le manque de soutien de la part de la famille, la marginalisation en raison du manque de ressources afin de permettre l'intégration des enfants à l'école.

Une autre cause d'échec scolaire est le manque d'assistance de la famille sur l'apprentissage. De part le fait que l'éducation des parents est rudimentaire, ils ne peuvent pas aider leurs enfants pour leurs devoirs.

4. Quelles solutions seraient viables selon vous ?

- Des allocations pour les enfants qui veulent aller à l'école, pour de la nourriture, des fournitures scolaires et des vêtements ;
- Des bourses d'études ;
- Il y a eu des projets dans lesquels les étudiants en dernière année recevaient des subventions, du tutorat sur les matières d'examen (mathématiques, langue roumaine, etc.), des sessions de mentorat (communication avec quelqu'un d'extérieur à l'école, de la même ethnicité, avec qui les étudiants pouvaient parler et exprimer leurs problèmes sur la manière dont ils étaient perçus par le personnel de l'école et collègues et par leurs familles). Le mentorat était conduit collectivement et individuellement ;
- De telles subventions sont très utiles pour les aider à aller à l'école ;
- Des sessions éducatives individuelles après l'école (IES), ils recevaient des repas chauds (de tels projets ont été mis en place dans certaines écoles sélectionnées sur des projets spécifiques) ;
- Du côté rural, les maires et les décideurs politiques ont une compréhension limitée du phénomène, ne sont pas conscients des causes et du soutien qu'ils devraient apporter.

5. Quel est le soutien apporté aux jeunes qui veulent poursuivre des études ?

Chaque étudiant doit recevoir une recommandation de l'école, basée sur l'ethnicité,

pour les places réservées aux Roms (2 places/établissement d'enseignement secondaire). Avec la recommandation, ils ont un conseil bref sur l'orientation professionnelle, l'orientation vers une certaine spécialisation. Les certificats sont délivrés par l'Association of Romania Party Pro Europe, filiale de Suceava.

Chaque année, la « Roma party campaign » est organisée en partenariat avec l'Inspection scolaire du Comté de Suceava et la Préfecture de Suceava. La campagne « Noi iti dam recomandarea » (Nous vous donnons la recommandation) se compose d'une caravane qui se rend dans toutes les écoles du comté et donne des recommandations pour des places en enseignement secondaire (300 places au niveau du comté, 2 places à chaque profil à chaque école qui sont réservées/allouées aux enfants Roms) et pour de possibles places disponibles en universités. Cette campagne fait aussi la promotion de postes vacants et les étudiants sont encouragés à continuer leurs études. Très souvent, les étudiants terminant leur éducation secondaire savent ce qu'ils doivent faire ensuite, mais ils ne peuvent continuer leurs études en raison du manque d'argent. Une autre raison pour laquelle il y a peu d'étudiants inscrits dans les facultés est également le faible niveau de promotion du baccalauréat.

6. Au niveau de l'intégration dans l'enseignement supérieur, selon vous, que pourrait encourager les jeunes Roms à poursuivre des études universitaires ?

- Continuité dans les places gratuites pour les étudiants Roms ;
- Bourses spéciales ;
- Lieux d'hébergement gratuits ;
- Indemnités de repas ;
- Conseil et assistance pour une meilleure intégration.

Actuellement, ces services sont fournis, mais selon les règles qui sont valables pour les étudiants en situation scolaire précaire.



Entretien No. 2 :

Liée à quel secteur de l'éducation : tous les secteurs / enseignement supérieur

Nom de la personne interrogée : Otilia Clipa

Organisation représentée par la personne : Faculté des Sciences de l'Education, Suceava
Doyenne de l'Université

1. Comment êtes-vous liée au problème ou à l'éducation des Roms ?

Je suis professeure associée à la Faculté des Sciences de l'Education et je prépare les futurs enseignants de pré-scolaire et les professeurs des écoles. En outre, je supervise l'activité de tous les enseignants de maternelle et professeurs des écoles lorsqu'ils prétendent à une position plus élevée au sein de l'école. J'ai visité des écoles et des écoles maternelles où des enfants Roms étudient. Egalement, nous avons chaque année au moins un étudiant Rom dans notre faculté.

2. Comment pensez-vous que les nouveaux enseignants Roms peuvent soutenir leurs communautés ?

Nous essayer d'encourager les étudiants Roms qui finissent leurs études pour devenir des enseignants de pré-scolaire ou scolaire à retourner ensuite dans leurs communautés Roms afin d'y soutenir les jeunes. Ce n'est pas possible dans tous les cas. Peut-être qu'une solution pourrait être une motivation supplémentaire pour les professeurs travaillant dans les communautés, qui soit similaire au soutien apporté aux enseignants travaillant dans les zones rurales (remboursement des frais de transport, d'une partie du logement ou des choses similaires).

3. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait optimiser l'intégration des jeunes dans les instances éducatives ?

Pour les niveaux pré-scolaire et scolaire, les bourses sont très importantes ainsi que l'assistance fournie. La pauvreté est le principal problème : nous devons réaliser qu'ils n'ont pas de revenu, excepté les allocations familiales. Dans la plupart des cas, la famille entière survit avec ce faible montant. Ils n'ont pas de ressources pour acheter des fournitures scolaires, des habits, de la nourriture pour les enfants. Dans certaines situations, les enfants

doivent marcher seuls à l'école sans soutien de leurs familles occupées à gagner un peu d'argent. Dans d'autres situations, les jeunes doivent rester avec leurs frères et sœurs plus jeunes. Prenant ceci en considération, l'éducation devrait venir en combinaison d'une assistance sociale et financière à la fréquentation scolaire. Comme cela, au moins les enfants qui souhaitent étudier et fréquenter l'école auront une chance.

Un autre facteur important est le fait d'avoir des médiateurs qui sont en mesure de construire un pont entre l'école et les familles. Ils peuvent mieux expliquer les bénéfices de l'éducation et aider les écoles à surmonter les difficultés avec les parents et vice-versa.

4. Pensez-vous que les enseignants travaillant avec les Roms ont besoin d'une formation spécifique ?

Je pense que les compétences interculturelles sont très importantes. Les enseignants doivent comprendre la psychologie des enfants issus des familles Roms, leurs problèmes et leurs points de vue. Des formations en communication interculturelle, du mentorat pourraient améliorer la qualité de leur travail. Le mentorat pour les Roms est important, l'implication des parents l'est également.

5. Avez-vous des recommandations pour améliorer l'accès des jeunes Roms à l'enseignement supérieur ?

La bourse allouée aux étudiants Roms pourrait être étendue d'un endroit / d'une faculté à d'autres. Ceci doit être décidé par le gouvernement.

6. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait donner plus d'opportunités à un enfant afin d'éviter l'abandon scolaire ?

Une combinaison d'un système après-scolaire, afin d'aider les enfants à faire leurs devoirs, combiné avec un soutien social (habits, soins médicaux, etc.).

7. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait accroître l'intérêt des Roms à accéder à l'enseignement supérieur ?

Des récompenses, des services de conseil, des relations informelles avec d'autres collègues. L'intégration est très importante et je pense que le Centre de Conseil que nous avons pourrait être une bonne pratique pour assister les étudiants dans le développement d'une carrière, dans l'intégration sociale et autres.